

P.L.F. 2005

1

Affaires étrangères

Affaires étrangères

Table des matières

Récapitulation des crédits	5
Récapitulation des crédits par agrégat et titre	7
Présentation des crédits par chapitre et article	9
Présentation des mesures de dépenses ordinaires	23
Présentation des dépenses en capital	41
Synthèse des agrégats	45
Récapitulation par agrégat	49
Echelonnement des paiements résultant des autorisations de programme	77
Présentation des emplois	81

Récapitulation des crédits

Récapitulatif des crédits

	Autorisations de programme		Crédits de paiement				Total pour 2005
	Dotations 2004	Demandées pour 2005	Dotations 2004	Mesures acquises	Services votés	Mesures nouvelles	
Titre III Moyens des services							
Personnel. Rémunérations d'activité	///////	///////	586.653.135	+1.249.095	587.902.230	-49.092.432	538.809.798
Personnel en retraite. Pensions et allocations	///////	///////	73.800.000	+2.100.000	75.900.000	+1.000.000	76.900.000
Personnel en activité et en retraite. Charges sociales	///////	///////	41.625.062	-1.755.160	39.869.902	-1.839.497	38.030.405
Subventions de fonctionnement	///////	///////	370.477.175	-10.622.303	359.854.872	+11.189.558	371.044.430
Dépenses diverses	///////	///////	432.324.388	-7.041.976	425.282.412	-77.741.824	347.540.588
Expérimentations dans le cadre de la loi organique du 1er août 2001	///////	///////	"	"	"	+115.354.625	115.354.625
Totaux titre III	///////	///////	1.504.879.760	-16.070.344	1.488.809.416	-1.129.570	1.487.679.846
Titre IV Interventions publiques							
Interventions politiques et administratives	///////	///////	159.000.000	"	159.000.000	-36.000.000	123.000.000
Action internationale	///////	///////	1.626.165.905	-2.530.200	1.623.635.705	+139.727.325	1.763.363.030
Action sociale. Assistance et solidarité	///////	///////	24.701.348	"	24.701.348	-1.348	24.700.000
Totaux titre IV	///////	///////	1.809.867.253	-2.530.200	1.807.337.053	+103.725.977	1.911.063.030
Totaux pour les dépenses ordinaires	///////	///////	3.314.747.013	-18.600.544	3.296.146.469	+102.596.407	3.398.742.876
Titre V Investissements exécutés par l'Etat							
Equipements administratif et divers	45.000.000	50.000.000	42.000.000	///////	26.148.000	+20.852.000	47.000.000
Expérimentations dans le cadre de la loi organique du 1er août 2001	"	37.967.000	"	///////	7.972.000	+37.967.000	45.939.000
Totaux titre V	45.000.000	87.967.000	42.000.000	///////	34.120.000	+58.819.000	92.939.000
Titre VI Subventions d'investissement accordées par l'Etat							
Investissements hors de la métropole	344.720.000	278.890.000	867.720.000	///////	781.493.000	+135.415.000	916.908.000
Totaux titre VI	344.720.000	278.890.000	867.720.000	///////	781.493.000	+135.415.000	916.908.000
Totaux pour les dépenses en capital	389.720.000	366.857.000	909.720.000	///////	815.613.000	+194.234.000	1.009.847.000
Totaux généraux	389.720.000	366.857.000	4.224.467.013	///////	4.111.759.469	+296.830.407	4.408.589.876

Récapitulation des crédits par agrégat et titre

P.L.F. 2005

Récapitulation par agrégat : crédits par titre et effectifs

Agrégats	Crédits				Total pour 2005	Effectifs pour 2005
	Dépenses ordinaires		Dépenses en capital			
	Titre III	Titre IV	Titre V	Titre VI		
11 Personnel, moyens et équipement des services	1.088.905.613		47.000.000		1.135.905.613	8.949
12 Education et solidarité	324.696.120	24.700.000			349.396.120	"
21 Coopération et interventions internationales	74.078.113	1.886.363.030	45.939.000	916.908.000	2.923.288.143	192
Totaux	1.487.679.846	1.911.063.030	92.939.000	916.908.000	4.408.589.876	9.141

Présentation des crédits par chapitre et article

La lettre R en regard d'un code d'article indique que cet article relève du budget civil de recherche et développement (BCRD)

Titre III Moyens des services

chapitre article	agrégat	Crédits votés 2004	Mesures acquises 2005	Services votés 2005	Mesures nouvelles 2005	Total pour 2005
1ère partie Personnel. Rémunérations d'activité						
31-12	Indemnités et allocations diverses					
11	11 Administration centrale	37.182.600	+176.202	37.358.802	-347.279	37.011.523
21	11 Services à l'étranger. Services diplomatiques et consulaires	4.636.542	"	4.636.542	-120.000	4.516.542
31	11 Services et établissements culturels et de coopération	1.100.633	"	1.100.633	"	1.100.633
	Totaux pour le chapitre	42.919.775	+176.202	43.095.977	-467.279	42.628.698
31-90	Rémunérations des personnels					
01	11 Ministre et ministres délégués et secrétaire d'Etat	678.767	+3.394	682.161	"	682.161
11	11 Administration centrale	87.630.446	+438.152	88.068.598	-380.918	87.687.680
21	11 Services à l'étranger. Services diplomatiques et consulaires	334.423.965	+415.828	334.839.793	-23.626.900	311.212.893
31	11 Services et établissements culturels et de coopération	117.450.303	+215.519	117.665.822	-24.775.997	92.889.825
	Totaux pour le chapitre	540.183.481	+1.072.893	541.256.374	-48.783.815	492.472.559
31-98	Autres rémunérations d'administration centrale					
11	11 Autres rémunérations d'administration centrale	3.549.879	"	3.549.879	+158.662	3.708.541
	Totaux pour le chapitre	3.549.879	"	3.549.879	+158.662	3.708.541
2ème partie Personnel en retraite. Pensions et allocations						
32-97	Participation aux charges de pensions					
10	11 Pensions civiles	73.800.000	+2.100.000	75.900.000	+1.000.000	76.900.000
	Totaux pour le chapitre	73.800.000	+2.100.000	75.900.000	+1.000.000	76.900.000
3ème partie Personnel en activité et en retraite. Charges sociales						
33-90	Cotisations sociales. Part de l'Etat					
11	11 Administration centrale	17.853.065	+89.265	17.942.330	-2.916.333	15.025.997
21	11 Services à l'étranger. Services diplomatiques et consulaires	8.000.472	+175.624	8.176.096	+2.004.882	10.180.978
31	11 Services et établissements culturels et de coopération	2.875.705	+285.622	3.161.327	+1.428.123	4.589.450
	Totaux pour le chapitre	28.729.242	+550.511	29.279.753	+516.672	29.796.425

P.L.F. 2005

Titre III Moyens des services

chapitre article	agrégat	Crédits votés 2004	Mesures acquises 2005	Services votés 2005	Mesures nouvelles 2005	Total pour 2005
33-91	Prestations sociales versées par l'Etat					
11	11 Administration centrale	4.569.011	-1.407.300	3.161.711	-2.316.483	845.228
21	11 Services à l'étranger. Services diplomatiques et consulaires	1.683.738	-327.172	1.356.566	+44.827	1.401.393
31	11 Services et établissements culturels et de coopération	979.574	-571.199	408.375	-82.809	325.566
	Totaux pour le chapitre	7.232.323	-2.305.671	4.926.652	-2.354.465	2.572.187
33-92	Autres dépenses d'action sociale					
10	11 Services médico-sociaux	182.939	"	182.939	"	182.939
20	11 Etudiants infirmes	28.797	"	28.797	+321	29.118
30	11 Aide aux mères	43.149	"	43.149	+239	43.388
40	11 Séjours d'enfants	71.389	"	71.389	+381	71.770
50	11 Oeuvres d'action sociale	2.114.559	"	2.114.559	+609	2.115.168
60	11 Cantines	958.795	"	958.795	-3.254	955.541
70	11 Secours	434.480	"	434.480	"	434.480
90	11 Sociétés mutualistes	1.829.389	"	1.829.389	"	1.829.389
	Totaux pour le chapitre	5.663.497	"	5.663.497	-1.704	5.661.793
6ème partie Subventions de fonctionnement						
36-30	Subventions aux établissements publics					
10	12 Agence pour l'enseignement français à l'étranger	332.279.800	-10.622.303	321.657.497	+3.038.623	324.696.120
20	12 Office universitaire et culturel français pour l'Algérie	"	"	"	"	"
30	11 Office français de protection des réfugiés et apatrides	38.197.375	"	38.197.375	+8.150.935	46.348.310
	Totaux pour le chapitre	370.477.175	-10.622.303	359.854.872	+11.189.558	371.044.430
7ème partie Dépenses diverses						
37-30	Dotations globalisées : expérimentations de budget par pays (ancien)					
10	11 <i>Dépenses de personnel</i>	52.232.121	-547.776	51.684.345	-51.684.345	"
20	11 <i>Dépenses de fonctionnement</i>	12.569.344	"	12.569.344	-12.569.344	"
	Totaux pour le chapitre	64.801.465	-547.776	64.253.689	-64.253.689	"
37-88	Frais de réceptions courantes et de déplacements ministériels					
10	11 Réceptions courantes	3.091.327	"	3.091.327	-91.856	2.999.471

Titre III Moyens des services

chapitre article	agrégat	Crédits votés 2004	Mesures acquises 2005	Services votés 2005	Mesures nouvelles 2005	Total pour 2005
20	11 Frais de déplacements ministériels	3.908.673	"	3.908.673	+717.706	4.626.379
	Totaux pour le chapitre	7.000.000	"	7.000.000	+625.850	7.625.850
37-89	Frais de réceptions et de voyages exceptionnels					
10	11 Conférences internationales et voyages officiels	18.751.229	"	18.751.229	"	18.751.229
	Totaux pour le chapitre	18.751.229	"	18.751.229	"	18.751.229
37-90	Moyens généraux des services					
11	11 Administration centrale	68.405.233	-3.121.000	65.284.233	+5.416.350	70.700.583
21	11 Services à l'étranger. Frais de fonctionnement et de déplacement	41.854.600	"	41.854.600	-1.760.000	40.094.600
23	11 Services à l'étranger. Rémunérations des personnels de droit local	76.750.126	"	76.750.126	-6.000.958	70.749.168
41	11 Services à l'étranger. Crédits déconcentrés, dépenses regroupées des services	96.651.494	"	96.651.494	-5.150.666	91.500.828
43	11 Services à l'étranger. Crédits déconcentrés pour dépenses d'informatique et de télématique	174.774	"	174.774	"	174.774
61	11 Service central d'état-civil	1.556.401	"	1.556.401	"	1.556.401
71	21 Commission nationale pour l'élimination des mines antipersonnel	67.297	"	67.297	"	67.297
81	11 Secrétariat du conseil de défense franco-allemand	32.609	"	32.609	"	32.609
84	11 Maison des Français de l'étranger	308.336	"	308.336	"	308.336
85	11 Mission de l'adoption internationale	43.778	"	43.778	"	43.778
87	11 Commission coopération développement	18.970	"	18.970	"	18.970
88	11 Haut conseil de la coopération internationale	620.182	"	620.182	"	620.182
91	11 Crédit à répartir	3.373.200	-3.373.200	"	+4.000.000	4.000.000
	Totaux pour le chapitre	289.857.000	-6.494.200	283.362.800	-3.495.274	279.867.526

Titre III Moyens des services

chapitre article	agrégat	Crédits votés 2004	Mesures acquises 2005	Services votés 2005	Mesures nouvelles 2005	Total pour 2005
39-03	Programme "Français à l'étranger et étrangers en France" - Expérimentation dans dix pays (nouveau)					
01	11 Regroupement des dotations de personnel	"	"	"	+32.817.978	32.817.978
02	11 Regroupement des autres dotations	"	"	"	+460.695	460.695
10	11 Offre d'un service public de qualité aux Français de l'étranger	"	"	"	"	"
30	11 Instruction des demandes de visa	"	"	"	"	"
90	11 Dépenses de personnels concourant à différentes actions	"	"	"	"	"
	Totaux pour le chapitre	"	"	"	+33.278.673	33.278.673

P.L.F. 2005

Titre IV Interventions publiques

chapitre article	agrégat	Crédits votés 2004	Mesures acquises 2005	Services votés 2005	Mesures nouvelles 2005	Total pour 2005
1ère partie Interventions politiques et administratives						
41-43	Concours financiers					
10	21 Opérations exceptionnelles	15.000.000	"	15.000.000	+5.000.000	20.000.000
20	21 Contrats de désendettement-développement (nouveau)	"	"	"	+103.000.000	103.000.000
50	21 <i>Concours financiers en faveur de l'ajustement structurel et contrats de désendettement-développement (ancien)</i>	144.000.000	"	144.000.000	-144.000.000	"
	Totaux pour le chapitre	159.000.000	"	159.000.000	-36.000.000	123.000.000
2ème partie Action internationale						
42-13	Appui à des initiatives privées ou décentralisées					
10	21 Coopération avec les Organisations de Solidarité Internationale (OSI)	7.306.193	"	7.306.193	+3.500.000	10.806.193
20	21 Associations de volontaires	19.629.335	"	19.629.335	"	19.629.335
30	21 Coopération décentralisée. Crédits déconcentrés	5.256.281	-66.300	5.189.981	"	5.189.981
40	21 Coopération décentralisée. Crédits non déconcentrés	1.753.791	-379.300	1.374.491	"	1.374.491
	Totaux pour le chapitre	33.945.600	-445.600	33.500.000	+3.500.000	37.000.000
42-14	Subventions aux opérateurs de l'action audiovisuelle					
10	21 Opérateurs audiovisuels	165.000.000	"	165.000.000	"	165.000.000
	Totaux pour le chapitre	165.000.000	"	165.000.000	"	165.000.000
42-15	Coopération internationale et développement					
11	21 Transfert de savoir-faire: expertise de longue durée	183.034.098	"	183.034.098	-10.047.153	172.986.945
12	21 Transfert de savoir-faire: missions d'experts de courte durée	14.014.041	-80.000	13.934.041	-1.603.460	12.330.581
13	21 Alliances françaises (personnels mis à disposition)	29.188.550	"	29.188.550	-2.647.034	26.541.516
20	21 Bourses, échanges et formation	120.622.336	"	120.622.336	-12.522.812	108.099.524
30	21 Appui aux organismes concourant aux actions de coopération	104.731.321	-1.608.400	103.122.921	-19.945.745	83.177.176

P.L.F. 2005

Titre IV Interventions publiques

chapitre			Crédits votés 2004	Mesures acquises 2005	Services votés 2005	Mesures nouvelles 2005	Total pour 2005
article	agrégat						
40	21	GIP France Coopération internationale	750.000	"	750.000	"	750.000
51	21	Appui local aux projets de coopération. Crédits délégués	779.360	"	779.360	"	779.360
52	21	Appui local aux projets de coopération. Crédits déconcentrés	54.514.728	-246.200	54.268.528	+14.829.362	69.097.890
70	21	Fonds de coopération pour le Pacifique	3.200.000	"	3.200.000	"	3.200.000
80	21	Actions menées par le service des affaires francophones	580.166	"	580.166	+61.000	641.166
R 90	21	Recherche et échanges scientifiques et technologiques	5.114.000	"	5.114.000	"	5.114.000
		Totaux pour le chapitre	516.528.600	-1.934.600	514.594.000	-31.875.842	482.718.158
42-26		Transport et dépenses diverses au titre de l'aide alimentaire					
10	21	Aide alimentaire: transport et dépenses diverses	16.787.504	"	16.787.504	+15.002.496	31.790.000
		Totaux pour le chapitre	16.787.504	"	16.787.504	+15.002.496	31.790.000
42-29		Coopération militaire et de défense					
10	21	Coopération technique. Aide en personnel	51.500.000	"	51.500.000	-700.000	50.800.000
20	21	Formation des stagiaires étrangers	22.500.000	"	22.500.000	+600.000	23.100.000
40	21	Appui aux projets de coopération : matériels, services et entretien d'infrastructures	18.260.000	"	18.260.000	-150.000	18.110.000
50	21	Appui aux coopérants militaires	1.102.984	"	1.102.984	"	1.102.984
60	21	Coopération militaire et de défense avec les organisations régionales	150.000	"	150.000	+250.000	400.000
		Totaux pour le chapitre	93.512.984	"	93.512.984	"	93.512.984
42-31		Participation de la France à des dépenses internationales (contributions obligatoires)					
11	21	O.N.U. et institutions spécialisées des Nations unies	223.175.639	"	223.175.639	"	223.175.639
12	21	Opérations de maintien de la paix de l'ONU	136.218.605	"	136.218.605	"	136.218.605

P.L.F. 2005

Titre IV Interventions publiques

chapitre		Crédits votés 2004	Mesures acquises 2005	Services votés 2005	Mesures nouvelles 2005	Total pour 2005
article	agrégat					
20	21 Organisations internationales (sauf Union européenne et organisations à caractère scientifique et technique)	83.483.917	"	83.483.917	"	83.483.917
33	21 Institut du monde arabe	9.146.941	"	9.146.941	"	9.146.941
34	21 Droit de dépaissance sur les deux versants de la frontière des Pyrénées	67.120	"	67.120	"	67.120
R 52	21 Organisations à vocation scientifique. Recherche	144.287.000	"	144.287.000	"	144.287.000
54	21 Autres organisations	82.382.031	"	82.382.031	+25.747	82.407.778
	Totaux pour le chapitre	678.761.253	"	678.761.253	+25.747	678.787.000
42-32	Participation de la France à des dépenses internationales (contributions volontaires)					
10	21 Organismes relevant des Nations unies	48.862.272	"	48.862.272	"	48.862.272
20	21 Autres organismes internationaux	233.025	"	233.025	+150.000.000	150.233.025
40	21 Francophonie (FMU)	46.679.183	"	46.679.183	-1.219.592	45.459.591
	Totaux pour le chapitre	95.774.480	"	95.774.480	+148.780.408	244.554.888
42-37	Autres interventions de politique internationale					
10	21 Aides, secours et subventions à divers organismes	2.052.028	-10.000	2.042.028	"	2.042.028
20	21 Interventions du Centre d'analyses et de prévision	655.531	"	655.531	"	655.531
40	21 Interventions du ministre des affaires européennes	3.286.344	-140.000	3.146.344	+2.306.024	5.452.368
51	21 Fonds d'urgence humanitaire	9.266.825	"	9.266.825	"	9.266.825
52	21 Opérations exceptionnelles. Aides aux sorties de crise	7.622.000	"	7.622.000	"	7.622.000
60	21 Interventions en matière de presse	365.878	"	365.878	"	365.878
90	21 Subvention d'exploitation pour la desserte aérienne de Strasbourg et actions de promotion	2.606.878	"	2.606.878	+1.988.492	4.595.370
	Totaux pour le chapitre	25.855.484	-150.000	25.705.484	+4.294.516	30.000.000

P.L.F. 2005

Titre IV Interventions publiques

chapitre article	agrégat	Crédits votés 2004	Mesures acquises 2005	Services votés 2005	Mesures nouvelles 2005	Total pour 2005	
6ème partie Action sociale. Assistance et solidarité							
46-91	Frais de rapatriement						
10	12	Rapatriement	646.483	"	646.483	-146.483	500.000
		Totaux pour le chapitre	646.483	"	646.483	-146.483	500.000
46-94	Assistance aux Français à l'étranger et aux réfugiés étrangers en France						
11	12	Assistance à l'étranger	17.838.934	"	17.838.934	"	17.838.934
12	12	Organismes d'aide et d'assistance aux Français à l'étranger	238.583	"	238.583	"	238.583
14	12	Sécurité des Français à l'étranger	1.394.482	"	1.394.482	+194.849	1.589.331
15	12	Cimetières français à l'étranger. Entretien	290.795	"	290.795	"	290.795
16	12	Contribution à la couverture santé des personnes à faible revenu dans le cadre de la caisse des Français de l'étranger	120.000	"	120.000	"	120.000
20	12	Conseil supérieur des Français de l'étranger	1.628.755	"	1.628.755	"	1.628.755
31	12	Emploi et formation professionnelle des Français à l'étranger	1.700.000	"	1.700.000	"	1.700.000
33	12	Adoption internationale	402.002	"	402.002	"	402.002
52	12	Assistance aux réfugiés étrangers	441.314	"	441.314	-49.714	391.600
		Totaux pour le chapitre	24.054.865	"	24.054.865	+145.135	24.200.000

P.L.F. 2005

(en milliers d'euros)

Titre V Investissements exécutés par l'Etat

chapitre article	agrégat	Autorisations de programme			Crédits de paiement			
		Dotations 2004	Demandées pour 2005	Dotations 2004	Services votés 2005	Mesures nouvelles 2005	Total pour 2005	
7ème partie Equipements administratif et divers								
57-10	Equipements administratif et divers							
11	11	Administration centrale	4.208	4.676	4.208	2.806	1.870	4.676
21	11	Services à l'étranger. Services diplomatiques, consulaires, culturels et de coopération	26.076	28.965	24.484	16.687	11.125	27.812
25	11	Logements à l'étranger	"	"	"	"	"	"
31	11	Etablissements d'enseignement	8.169	9.074	8.169	5.444	3.630	9.074
32	11	Instituts et centres culturels	3.128	3.474	1.720	1.211	808	2.019
61	11	Chiffre et communication	3.419	3.811	3.419	"	3.419	3.419
R 85	11	Centre européen de recherche nucléaire (C.E.R.N.)	"	"	"	"	"	"
86	11	Restauration et aménagement d'ambassades étrangères à Paris	"	"	"	"	"	"
		Totaux pour le chapitre	45.000	50.000	42.000	26.148	20.852	47.000
9ème partie Expérimentations dans le cadre de la loi organique du 1er août 2001								
59-01	Programme "Solidarité à l'égard des pays en développement" - Expérimentation dans quatre pays (nouveau)							
01	21	Regroupement des dotations de personnel	"	18.953	"	"	18.953	18.953
02	21	Regroupement des autres dotations	"	19.014	"	7.972	19.014	26.986
10	21	Animation et coordination de l'aide au développement	"	"	"	"	"	"
20	21	Affirmation de la dimension culturelle du développement	"	"	"	"	"	"
30	21	Promotion de l'enseignement supérieur et recherche au service du développement	"	"	"	"	"	"
40	21	Aide en faveur du développement et éradication de la pauvreté	"	"	"	"	"	"
60	21	Aide aux populations touchées par les crises	"	"	"	"	"	"

P.L.F. 2005

(en milliers d'euros)

Titre VI Subventions d'investissement accordées par l'Etat

chapitre article	agrégat	Autorisations de programme			Crédits de paiement			
		Dotations 2004	Demandées pour 2005	Dotations 2004	Services votés 2005	Mesures nouvelles 2005	Total pour 2005	
8ème partie Investissements hors de la métropole								
68-02	Participation de la France au Fonds européen de développement							
10	21	Participation de la France au Fonds européen de développement	"	"	565.000	628.000	"	628.000
		Totaux pour le chapitre	"	"	565.000	628.000	"	628.000
68-80	Action extérieure et aide au développement. Subventions d'investissement							
10	21	Aide à des projets de coopération	630	300	630	63	237	300
30	21	Aide aux Etats étrangers pour l'entretien des logements des assistants techniques	"	"	"	"	"	"
40	21	Etablissements culturels et de coopération	2.850	2.850	2.850	1.016	2.244	3.260
60	21	Aide à des projets de coopération militaire	1.240	1.240	1.240	386	854	1.240
		Totaux pour le chapitre	4.720	4.390	4.720	1.465	3.335	4.800
68-91	Fonds de solidarité prioritaire							
10	21	Fonds de solidarité prioritaire. Dons destinés à financer des projets de développement institutionnel, social, culturel et de recherche	161.000	84.500	134.000	148.028	16.080	164.108
30	21	Fonds de solidarité prioritaire. Aide aux pays sortant de conflits	10.000	20.000	6.000	4.000	6.000	10.000
R 60	21	Coopération et développement. Recherche	"	"	"	"	"	"
		Totaux pour le chapitre	171.000	104.500	140.000	152.028	22.080	174.108
68-93	Dons destinés à financer des projets mis en oeuvre par l'Agence française de développement							
10	21	Dons destinés à financer des projets de développement économique et social	169.000	170.000	158.000	"	110.000	110.000
		Totaux pour le chapitre	169.000	170.000	158.000	"	110.000	110.000

Présentation des mesures de dépenses ordinaires

Catégories de mesures :

Mesures acquises

- 01 Extension en année pleine
- 02 Non-reconduction
- 03 Ajustements de crédits évaluatifs ou provisionnels
- 04 Modifications des structures gouvernementales

Mesures nouvelles

- 10 Mesures d'ajustement
- 11 Révision des services votés
- 12 Moyens nouveaux
- 13 Transferts

Titre III Moyens des services

-17.199.914

catégorie			
mesure			
01 Extension en année pleine		+1.596.670	
01	001 Revalorisation des rémunérations publiques		+1.507.927
	Incidence en année pleine de la revalorisation du point fonction publique intervenue le 1er janvier 2004	31-12	+176.202
		31-90	+1.072.893
		33-90	+143.646
		33-91	+36.162
		37-30	+79.024
01	002 Prestations familiales		+88.743
	Modification de la base mensuelle de calcul à compter du 1er janvier 2004 (décret n°2003-1251 du 23 décembre 2003)	33-91	+88.743
02 Non-reconduction		-17.743.303	
02	001 Agence pour l'enseignement français à l'étranger		-10.622.303
	Non-reconduction de la dotation inscrite au budget de 2004 à titre non renouvelable	36-30	-10.622.303
02	002 Moyens généraux des services		-4.000.000
	Non-reconduction de la dotation inscrite au budget de 2004 à titre non renouvelable	37-30	-626.800
		37-90	-3.373.200
02	003 Dépenses d'informatique et de télématique		-3.121.000
	Ajustement des crédits au niveau nécessaire au maintien de l'existant et au renouvellement	37-90	-3.121.000
03 Ajustements de crédits évaluatifs ou provisionnels		+76.289	
03	001 Pensions civiles et militaires		+2.100.000
	Ajustement aux besoins des crédits représentant la participation du budget du ministère aux charges de pensions	32-97	+2.100.000
03	002 Cotisations sociales. Part de l'Etat		+406.865
	Ajustement aux besoins des crédits afférents aux cotisations sociales payées par l'Etat	33-90	+406.865
03	003 Prestations sociales versées par l'Etat		-2.430.576
	Mise en oeuvre du dispositif relatif au congé de fin d'activité (loi n°96-1093 du 16 décembre 1996 modifiée)	-418.500 33-91	-2.430.576
	Autre ajustement aux besoins des crédits afférents aux prestations sociales versées par l'Etat	-2.012.076	
10 Mesures d'ajustement		-12.601.132	
10	001 Crédits de personnel		-13.566.794
	Ajustement des crédits pour tenir compte de la situation réelle des personnels	31-90	-13.566.794

P.L.F. 2005

Titre III Moyens des services

-17.199.914

catégorie

mesure

10	002	Textes indemnitaires			-833.748
		Indemnité exceptionnelle allouée à certains fonctionnaires civils, aux militaires à solde mensuelle, aux magistrats de l'ordre judiciaire, ainsi qu'à certains agents non titulaires en poste à l'étranger (décret n°97-215 du 10 mars 1997 modifié)	31-12		-79.084
			31-90		-739.712
			37-30		-14.952
10	003	Crédits de pensions			+1.000.000
		Ajustement aux besoins des crédits représentant la participation du budget du ministère aux charges de pensions	32-97		+1.000.000
10	004	Cotisations sociales. Part de l'Etat			+1.200.000
		Incidence de la création de la cotisation au régime additionnel de la fonction publique (article 76 de la loi n°2003-775 du 21 août 2003)	33-90		+1.200.000
10	005	Agence pour l'enseignement français à l'étranger			"
		Suppression d'emplois correspondant à la création de 14 emplois au profit de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE)	31-12		-101.480
			31-90		-316.366
			33-90		-36.484
			33-91		-19.824
			33-92		-2.374
			36-30		+476.528
		Effectifs			
		14 emplois supprimés sur le 31-90 11			
		Indices			
		3 Secrétaires des affaires étrangères			348-641
		11 Secrétaires de chancellerie de classe normale			290-462
10	006	Agence pour l'enseignement français à l'étranger			+994.223
		Indemnité exceptionnelle allouée à certains fonctionnaires civils, aux militaires à solde mensuelle, aux magistrats de l'ordre judiciaire, ainsi qu'à certains agents non titulaires en poste à l'étranger (décret n°97-215 du 10 mars 1997 modifié)	-376.301	36-30	+994.223
		Inscription des crédits destinés au financement de la revalorisation du point fonction publique intervenue le 1er janvier 2004	+968.267		
		Lycée d'Alger : évolution structurelle liée à l'ouverture de classes nouvelles	+402.257		
10	007	Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA)			+96.500
		Ajustement des crédits de personnel	36-30		+96.500
10	008	Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA)			"
		Suppression d'emplois correspondant à la création de 37 emplois au profit de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA)	31-12		-154.796
			31-90		-755.063
			33-90		-180.875
			33-91		-52.180
			33-92		-5.396
			36-30		+1.148.310
		Effectifs			
		37 emplois supprimés sur le 31-90 11			
		Indices			
		7 Adjoints administratifs d'administration centrale (échelle			266-351

Titre III Moyens des services

-17.199.914

catégorie

mesure

4)

18 Agents administratifs de 2ème classe d'administration centrale (échelle 2) 263-323

12 Cadres contractuels de 2ème catégorie 423-716

10 009 Dotations globalisées : expérimentations de budget par pays **-1.491.313**

Ajustement des crédits aux besoins 37-30 -1.491.313

11 Révision des services votés -9.469.89911 001 Restructuration du réseau à l'étranger **-6.879.672**

Suppression de 64 emplois expatriés 31-90 -6.512.716

33-90 -366.956

Effectifs	36 emplois supprimés sur le 31-90 21	Indices
-----------	--------------------------------------	---------

10 Secrétaires de chancellerie de classe normale 290-462

1 Secrétaire des systèmes d'information et de communication de 2ème classe 318-491

6 Adjoints administratifs d'administration centrale (échelle 4) 266-351

12 Agents administratifs de 2ème classe d'administration centrale (échelle 2) 263-323

3 Agents contractuels de 2ème catégorie A en service à l'étranger -

2 Agents contractuels catégorie B en service à l'étranger -

2 Agents contractuels de 1ère catégorie C en service à l'étranger -

Effectifs	28 emplois supprimés sur le 31-90 31	Indices
-----------	--------------------------------------	---------

13 Chargés de mission de 3ème catégorie 320-782

15 Chargés de mission de 4ème catégorie 271-540

11 002 Restructuration du réseau à l'étranger **-76.727**

Suppression de 4 emplois non budgétaires de volontaires internationaux 31-90 -76.727

11 003 Restructuration du réseau à l'étranger **-1.610.000**

Suppression de 46 emplois expatriés au 1er septembre 2005 31-90 -1.538.139

33-90 -71.861

Effectifs	31 emplois supprimés sur le 31-90 21 au 01/09/2005	Indices
-----------	--	---------

7 Secrétaires de chancellerie de classe normale 290-462

9 Agents administratifs de 2ème classe de chancellerie (échelle 2) 263-323

4 Agents contractuels catégorie B en service à l'étranger -

11 Agents contractuels de 1ère catégorie C en service à l'étranger -

Effectifs	15 emplois supprimés sur le 31-90 31 au 01/09/2005	Indices
-----------	--	---------

15 Chargés de mission de 4ème catégorie 271-540

P.L.F. 2005

Titre III Moyens des services**-17.199.914**

catégorie

mesure

11	004	Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA)			-403.500
		Economie réalisée au titre des dépenses de première installation relative aux recrutements 2004	36-30		-403.500
11	005	Réduction des moyens de fonctionnement			-500.000
		Réduction des crédits des établissements culturels, de coopération et de recherche à l'étranger	37-95		-500.000
12 Moyens nouveaux					+20.882.878
12	001	Crédits indemnitaires			+73.600
		Revalorisation des indemnités pour sujétions particulières des personnels de cabinet	31-12		+73.600
12	002	Transformation d'emplois			+1.167.887
		Provision en vue de la réforme du corps des conseillers des affaires étrangères	31-12		+129.500
			31-90		+985.811
			37-30		+52.576
12	003	Création d'emplois			+447.532
		Création de 2 emplois de cadres contractuels pour la médecine de prévention	+159.680	31-12	+32.052
		Création de 2 emplois de cadres contractuels pour la mise en oeuvre de la LOLF à la DGCID	+158.662	31-90	+299.562
				33-90	+107.527
		Création de 2 emplois pour le centre d'analyse et de prévention (CAP)	+129.190	33-91	+8.391
		Effectifs	6 emplois créés sur le 31-90 11	Indices	
		5	Cadres contractuels hors catégorie	733-Gr.B	
		1	Chargé de mission de 1ère catégorie des affaires étrangères	410-782	
12	004	Restructuration du réseau à l'étranger			+579.672
		Création de 4 emplois de conseiller des affaires étrangères	31-90		+565.227
			33-90		+14.445
		Effectifs	4 emplois créés sur le 31-90 21	Indices	
		4	Conseillers des affaires étrangères de 1ère classe	618-782	
12	005	Direction de la coopération militaire et de défense (DCMD)			+46.056
		Création d'un emploi de directeur général et suppression de 2 emplois de caporal-chef ADL	31-12		+3.906
			31-90		+39.597
			33-90		+5.210
			33-91		-2.225
			33-92		-432
		Effectifs	2 emplois supprimés sur le 31-90 11	Indices	
		2	Caporaux-chefs ADL	267-372	

Titre III Moyens des services

-17.199.914

catégorie

mesure

Effectifs	1 emploi créé sur le 31-90 11	Indices	
1	Directeur général et directeur	Gr.C-Gr.E	
12 006	Création d'emplois		+132.360
	Création d'un emploi d'ingénieur des travaux publics de l'Etat pour la construction du campus diplomatique de la France à Pékin	31-90	+129.859
		33-90	+2.501
Effectifs	1 emploi créé sur le 31-90 21	Indices	
1	Ingénieur des travaux publics de l'Etat	348-618	
12 007	Autres rémunérations		+158.662
	Inscription de crédits correspondant à la rémunération de 2 cadres contractuels de haut niveau nécessaires au fonctionnement des cellules de contrôle de gestion internes aux programmes LOLF et portant à 14 l'effectif des personnels inscrits sur le chapitre 31-98	31-98	+158.662
12 008	Cotisations sociales. Part de l'Etat		+550.506
	Incidence de la création d'une contribution destinée au financement des mesures en faveur de l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées (contribution solidarité autonomie)	33-90	+550.506
12 009	Prestations d'action sociale		+6.498
	Revalorisation des prestations interministérielles à réglementation commune	33-92	+6.498
12 010	Agence pour l'enseignement français à l'étranger		+290.000
	Abondement de la dotation des bourses scolaires	36-30	+290.000
12 011	Agence pour l'enseignement français à l'étranger		+58.280
	Abondement de la dotation des bourses d'excellence	36-30	+58.280
12 012	Agence pour l'enseignement français à l'étranger		"
	Mise en oeuvre de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 : création de 18 postes de résidents (coût pris en charge par les établissements)	36-30	"
12 013	Agence pour l'enseignement français à l'étranger		"
	Transformation de 20 poste de "titulaires non résidents" en postes de "résidents" - coût pris en charge par les établissements	36-30	"
12 014	Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (OFPRA)		+2.542.625
	Recrutement de 125 contractuels à la commission de recours des réfugiés (CRR) pour une durée de 8 mois	36-30	+2.542.625
12 015	Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (OFPRA)		+4.272.000
	Abondement des moyens en vue du déménagement de la commission de recours des réfugiés (CRR)	36-30	+4.272.000
12 016	Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (OFPRA)		+495.000
	Mise en oeuvre de la réforme du système indemnitaire de l'OFPRA/CRR	36-30	+495.000

P.L.F. 2005

Titre III Moyens des services**-17.199.914**

catégorie				
mesure				
12	017	Frais de réceptions courantes et de déplacements ministériels		+750.000
		Abondement des crédits relatifs aux :	+750.000	37-88 +750.000
		réceptions courantes	+32.294	
		frais de déplacements ministériels	+717.706	
12	018	Moyens généraux des services		+6.191.200
		Renforcement des moyens des services		37-90 +6.191.200
12	019	Dépenses d'informatique et de télématique		+3.121.000
		Développement de projets nouveaux ou en cours de généralisation et extension d'applications existantes		37-90 +3.121.000
13	Transferts			+58.583
13	001	Transfert interne		"
		Transfert de crédits relatif à l'indemnité forfaitaire pour frais de représentation allouée à certains agents du Ministère des affaires étrangères		31-12 -120.000
		Indemnités et allocations diverses	-120.000	37-90 +120.000
		Représentants permanents auprès de l'OCDE et de l'UNESCO	+80.000	
		Représentants permanents auprès du Conseil de l'Europe	+40.000	
13	002	Transfert interne		"
		Nouvelle répartition de crédits entre articles		33-90 "
13	003	Transfert interne		"
		Nouvelle répartition de crédits entre articles		33-91 "
13	004	Transfert interne		"
		Transfert entre articles des crédits des moyens généraux des services		37-90 "
13	005	Transfert interne		"
		Globalisation des moyens de l'administration centrale : frais de réception		37-88 -124.150
				37-90 +124.150
13	006	Transfert interne		+1.219.592
		Transfert de crédits relatif à la subvention au fonds de scolarisation des enfants francophones		36-30 +1.219.592
		Cf. mesure : 13-008 du titre IV		
13	007	Transfert interne		"
		Transfert de crédits de fonctionnement d'action culturelle suite à l'intégration au sein du service de coopération et d'action culturelle (SCAC) de Prague du dispositif de coopération linguistique et éducative		37-90 +117.256
				37-95 -117.256
13	008	Transfert interne		-960.000
		Transfert des crédits relatif aux frais de voyage et de déménagement des personnels mis à la disposition des alliances françaises		37-90 -960.000

Titre III Moyens des services

-17.199.914

catégorie

mesure

Cf. mesure : 13-006 du titre IV

13 009	Transfert interne		"
	Transfert entre articles des crédits afférents à la création de la délégation archéologique française en Afghanistan	37-95	"
13 010	Transfert interne		-410.000
	Transfert de crédits consécutif aux modifications du réseau culturel	37-95	-410.000
	Cf. mesure : 13-007 du titre IV		
13 011	Transfert interne		"
	Expérimentations dans le cadre de la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001 :	31-12	-237.977
	programme "Action de la France en Europe et dans le monde" - expérimentations dans dix pays et une représentation permanente (Chine, Espagne, Italie, Grande-Bretagne, Allemagne, Madagascar, Tunisie, Suisse bilatéral, Hongrie, Albanie, New-york RP)	31-90	-24.115.917
	programme "Rayonnement culturel et scientifique" - expérimentation dans sept pays (Chine, Espagne, Italie, Grande-Bretagne, Allemagne, Suisse bilatéral, Hongrie)	33-90	-646.778
	programme "Français à l'étranger et étrangers en France" - expérimentation dans dix pays (Chine, Espagne, Italie, Grande-Bretagne, Allemagne, Madagascar, Tunisie, Suisse bilatéral, Hongrie, Albanie)	37-30	-60.798.000
	programme "Action de la France en Europe et dans le monde" - expérimentations dans dix pays et une représentation permanente (Chine, Espagne, Italie, Grande-Bretagne, Allemagne, Madagascar, Tunisie, Suisse bilatéral, Hongrie, Albanie, New-york RP)	37-90	-11.978.880
	programme "Rayonnement culturel et scientifique" - expérimentation dans sept pays (Chine, Espagne, Italie, Grande-Bretagne, Allemagne, Suisse bilatéral, Hongrie)	37-95	-7.433.455
	programme "Français à l'étranger et étrangers en France" - expérimentation dans dix pays (Chine, Espagne, Italie, Grande-Bretagne, Allemagne, Madagascar, Tunisie, Suisse bilatéral, Hongrie, Albanie)	39-01	+48.446.425
	programme "Action de la France en Europe et dans le monde" - expérimentations dans dix pays et une représentation permanente (Chine, Espagne, Italie, Grande-Bretagne, Allemagne, Madagascar, Tunisie, Suisse bilatéral, Hongrie, Albanie, New-york RP)	39-02	+23.485.909
	programme "Rayonnement culturel et scientifique" - expérimentation dans sept pays (Chine, Espagne, Italie, Grande-Bretagne, Allemagne, Suisse bilatéral, Hongrie)	39-03	+33.278.673

Effectifs	215 emplois supprimés sur le 31-90 21	Indices
3	Ministres plénipotentiaires hors classe	Gr.E
1	Ministre plénipotentiaire de 1ère classe	Gr.C
2	Ministres plénipotentiaires de 2ème classe	Gr.A-Gr.B
1	Conseiller des affaires étrangères hors classe	782-Gr.A
17	Conseillers des affaires étrangères de 1ère classe	618-782
14	Conseillers des affaires étrangères de 2ème classe	378-618
2	Secrétaires des affaires étrangères principaux de 2ème classe	433-672
6	Secrétaires des affaires étrangères	348-641
1	Attaché principal de 2ème classe des systèmes d'information et de communication	433-672
1	Secrétaire des systèmes d'information et de communication hors classe	404-542
1	Secrétaire des systèmes d'information et de communication de 1ère classe	379-517
3	Secrétaires des systèmes d'information et de communication de 2ème classe	318-491
2	Secrétaires de chancellerie de classe exceptionnelle	376-513
1	Secrétaire de chancellerie de classe supérieure	351-488
17	Secrétaires de chancellerie de classe normale	290-462
1	Assistant de service social	307-499
9	Adjoint administratifs principaux de 1ère classe d'administration centrale (NEI)	359-393
17	Adjoint administratifs principaux de 1ère classe de	359-393

P.L.F. 2005

Titre III Moyens des services

-17.199.914

catégorie

mesure

	chancellerie (NEI)	
7	Adjoints administratifs principaux de 2ème classe d'administration centrale (échelle 5)	271-378
28	Adjoints administratifs principaux de 2ème classe de chancellerie (échelle 5)	271-378
20	Adjoints administratifs d'administration centrale (échelle 4)	266-351
21	Adjoints administratifs de chancellerie (échelle 4)	266-351
1	Technicien supérieur de l'équipement	307-472
1	Ouvrier professionnel principal d'administration centrale (échelle 4)	266-351
2	Ouvriers professionnels d'administration centrale (échelle 3)	263-337
7	Agents administratifs de 1ère classe de chancellerie (échelle 3)	263-337
4	Agents administratifs de 2ème classe d'administration centrale (échelle 2)	263-323
2	Agents des services techniques de 1ère classe de chancellerie (échelle 3)	263-337
8	Agents contractuels catégorie B en service à l'étranger	-
8	Agents contractuels de 1ère catégorie C en service à l'étranger	-
7	Gendarmes	270-415

Effectifs	128 emplois supprimés sur le 31-90 31	Indices
5	Chargés de mission de 1ère catégorie	453-Gr.E
25	Chargés de mission de 2ème catégorie	376-Gr.A
49	Chargés de mission de 3ème catégorie	320-782
36	Chargés de mission de 4ème catégorie	271-540
13	Agents contractuels de 2ème catégorie C en service à l'étranger	-

Effectifs	453 emplois supprimés sur le 37-30 10	Indices
1	Ambassadeur de France	Gr.G
4	Ministres plénipotentiaires hors classe	Gr.E
5	Ministres plénipotentiaires de 2ème classe	Gr.A-Gr.B
13	Conseillers des affaires étrangères hors classe	782-Gr.A
9	Conseillers des affaires étrangères de 1ère classe	618-782
14	Conseillers des affaires étrangères de 2ème classe	378-618
5	Secrétaires des affaires étrangères principaux de 1ère classe	705-782
3	Secrétaires des affaires étrangères principaux de 2ème classe	433-672
15	Secrétaires des affaires étrangères	348-641
1	Attaché principal de 2ème classe des systèmes d'information et de communication	433-672
3	Attachés des systèmes d'information et de communication	348-641

Titre III Moyens des services

-17.199.914

catégorie

mesure

2	Secrétaires des systèmes d'information et de communication hors classe	404-542
4	Secrétaires des systèmes d'information et de communication de 1ère classe	379-517
4	Secrétaires des systèmes d'information et de communication de 2ème classe	318-491
9	Secrétaires de chancellerie de classe exceptionnelle	376-513
8	Secrétaires de chancellerie de classe supérieure	351-488
21	Secrétaires de chancellerie de classe normale	290-462
2	Adjoints administratifs principaux de 1ère classe d'administration centrale (NEI)	359-393
27	Adjoints administratifs principaux de 1ère classe de chancellerie (NEI)	359-393
10	Adjoints administratifs principaux de 2ème classe d'administration centrale (échelle 5)	271-378
46	Adjoints administratifs principaux de 2ème classe de chancellerie (échelle 5)	271-378
17	Adjoints administratifs d'administration centrale (échelle 4)	266-351
85	Adjoints administratifs de chancellerie (échelle 4)	266-351
1	Inspecteur de service intérieur et du matériel de 2ème classe de chancellerie (échelle 4)	266-351
1	Ouvrier professionnel principal d'administration centrale (échelle 4)	266-351
2	Agents administratifs de 1ère classe de chancellerie (échelle 3)	263-337
1	Agent administratif de 2ème classe d'administration centrale (échelle 2)	263-323
12	Agents administratifs de 2ème classe de chancellerie (échelle 2)	263-323
1	Agent des services techniques de 1ère classe de chancellerie (échelle 3)	263-337
4	Agents des services techniques de 2ème classe de chancellerie (échelle 2)	263-323
18	Chargés de mission de 1ère catégorie	453-Gr.E
15	Chargés de mission de 2ème catégorie	376-Gr.A
12	Chargés de mission de 3ème catégorie	320-782
13	Chargés de mission de 4ème catégorie	271-540
5	Agents contractuels de 2ème catégorie A en service à l'étranger	-
8	Agents contractuels catégorie B en service à l'étranger	-
12	Agents contractuels de 1ère catégorie C en service à l'étranger	-
21	Agents contractuels de 2ème catégorie C en service à l'étranger	-
19	Gendarmes	270-415

Effectifs	10 emplois créés sur le 31-90 21	Indices
2	Secrétaires des affaires étrangères principaux de 1ère	705-782

P.L.F. 2005

Titre III Moyens des services

-17.199.914

catégorie

mesure

Effectifs	287 emplois créés sur le 39-01 01	Indices
	classe	
8	Agents administratifs de 2ème classe de chancellerie (échelle 2)	263-323
1	Ambassadeur de France	Gr.G
7	Ministres plénipotentiaires hors classe	Gr.E
1	Ministre plénipotentiaire de 1ère classe	Gr.C
4	Ministres plénipotentiaires de 2ème classe	Gr.A-Gr.B
5	Conseillers des affaires étrangères hors classe	782-Gr.A
18	Conseillers des affaires étrangères de 1ère classe	618-782
25	Conseillers des affaires étrangères de 2ème classe	378-618
1	Secrétaire des affaires étrangères principal de 1ère classe	705-782
3	Secrétaires des affaires étrangères principaux de 2ème classe	433-672
10	Secrétaires des affaires étrangères	348-641
2	Attachés principaux de 2ème classe des systèmes d'information et de communication	433-672
3	Attachés des systèmes d'information et de communication	348-641
3	Secrétaires des systèmes d'information et de communication hors classe	404-542
5	Secrétaires des systèmes d'information et de communication de 1ère classe	379-517
7	Secrétaires des systèmes d'information et de communication de 2ème classe	318-491
1	Secrétaire de chancellerie de classe exceptionnelle	376-513
2	Secrétaires de chancellerie de classe supérieure	351-488
4	Secrétaires de chancellerie de classe normale	290-462
4	Adjoint administratifs principaux de 1ère classe d'administration centrale (NEI)	359-393
16	Adjoint administratifs principaux de 1ère classe de chancellerie (NEI)	359-393
7	Adjoint administratifs principaux de 2ème classe d'administration centrale (échelle 5)	271-378
28	Adjoint administratifs principaux de 2ème classe de chancellerie (échelle 5)	271-378
13	Adjoint administratifs d'administration centrale (échelle 4)	266-351
38	Adjoint administratifs de chancellerie (échelle 4)	266-351
1	Technicien supérieur de l'équipement	307-472
1	Inspecteur de service intérieur et du matériel de 2ème classe de chancellerie (échelle 4)	266-351
2	Ouvriers professionnels principaux d'administration centrale (échelle 4)	266-351
1	Ouvrier professionnel d'administration centrale (échelle 3)	263-337
2	Agents administratifs de 1ère classe de chancellerie (échelle 3)	263-337

Titre III Moyens des services

-17.199.914

catégorie

mesure

1	Agent administratif de 2ème classe d'administration centrale (échelle 2)	263-323
2	Agents administratifs de 2ème classe de chancellerie (échelle 2)	263-323
1	Agent des services techniques de 1ère classe de chancellerie (échelle 3)	263-337
2	Agents des services techniques de 2ème classe de chancellerie (échelle 2)	263-323
2	Agents contractuels de 2ème catégorie A en service à l'étranger	-
9	Agents contractuels catégorie B en service à l'étranger	-
10	Agents contractuels de 1ère catégorie C en service à l'étranger	-
19	Agents contractuels de 2ème catégorie C en service à l'étranger	-
26	Gendarmes	270-415

Effectifs	192 emplois créés sur le 39-02 01	Indices
1	Ministre plénipotentiaire de 2ème classe	Gr.A-Gr.B
2	Secrétaires des affaires étrangères	348-641
3	Adjoint administratifs principaux de 2ème classe de chancellerie (échelle 5)	271-378
1	Adjoint administratif d'administration centrale (échelle 4)	266-351
1	Adjoint administratif de chancellerie (échelle 4)	266-351
23	Chargés de mission de 1ère catégorie	453-Gr.E
40	Chargés de mission de 2ème catégorie	376-Gr.A
61	Chargés de mission de 3ème catégorie	320-782
49	Chargés de mission de 4ème catégorie	271-540
1	Agent contractuel de 2ème catégorie A en service à l'étranger	-
3	Agents contractuels de 1ère catégorie C en service à l'étranger	-
7	Agents contractuels de 2ème catégorie C en service à l'étranger	-

Effectifs	307 emplois créés sur le 39-03 01	Indices
2	Ministres plénipotentiaires de 2ème classe	Gr.A-Gr.B
9	Conseillers des affaires étrangères hors classe	782-Gr.A
8	Conseillers des affaires étrangères de 1ère classe	618-782
3	Conseillers des affaires étrangères de 2ème classe	378-618
2	Secrétaires des affaires étrangères principaux de 1ère classe	705-782
2	Secrétaires des affaires étrangères principaux de 2ème classe	433-672
9	Secrétaires des affaires étrangères	348-641
10	Secrétaires de chancellerie de classe exceptionnelle	376-513
7	Secrétaires de chancellerie de classe supérieure	351-488

P.L.F. 2005

Titre III Moyens des services**-17.199.914**

catégorie

mesure

34	Secrétaires de chancellerie de classe normale	290-462
1	Assistant de service social	307-499
7	Adjoints administratifs principaux de 1ère classe d'administration centrale (NEI)	359-393
28	Adjoints administratifs principaux de 1ère classe de chancellerie (NEI)	359-393
10	Adjoints administratifs principaux de 2ème classe d'administration centrale (échelle 5)	271-378
43	Adjoints administratifs principaux de 2ème classe de chancellerie (échelle 5)	271-378
23	Adjoints administratifs d'administration centrale (échelle 4)	266-351
67	Adjoints administratifs de chancellerie (échelle 4)	266-351
1	Ouvrier professionnel d'administration centrale (échelle 3)	263-337
7	Agents administratifs de 1ère classe de chancellerie (échelle 3)	263-337
4	Agents administratifs de 2ème classe d'administration centrale (échelle 2)	263-323
2	Agents administratifs de 2ème classe de chancellerie (échelle 2)	263-323
2	Agents des services techniques de 1ère classe de chancellerie (échelle 3)	263-337
2	Agents des services techniques de 2ème classe de chancellerie (échelle 2)	263-323
2	Agents contractuels de 2ème catégorie A en service à l'étranger	-
7	Agents contractuels catégorie B en service à l'étranger	-
7	Agents contractuels de 1ère catégorie C en service à l'étranger	-
8	Agents contractuels de 2ème catégorie C en service à l'étranger	-

13 012 Transfert interne**-7.469.000**

Expérimentations dans le cadre de la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001 :	31-12	-13.000
	31-90	-3.008.000
les crédits correspondant aux 86 emplois qui demeurent décrits sur le chapitre 31-90, articles 21 et 31 sont inscrits sur le chapitre 59-01 relatif au programme "Solidarité à l'égard des pays en développement"	33-90	-58.000
	37-30	-2.002.000
Détail des 19 emplois inscrits sur l'article 21 du chapitre 31-90 :	37-90	-230.000
5 adjoints administratifs et 3 adjoints administratifs principaux de 2ème classe d'administration centrale, 1 agent administratif de 1ère classe et 1 agent administratif de 2ème classe d'administration centrale, 2 agents administratifs de 1ère classe de chancellerie, 1 agent contractuel de 1ère catégorie C et 1 agent contractuel de 2ème catégorie C en service à l'étranger, 1 secrétaire, 1 secrétaire principal de 1ère classe et 1 secrétaire principal de 2ème classe des affaires étrangères, 1 secrétaire de chancellerie de classe normale et 1 secrétaire de chancellerie classe supérieure ;	37-95	-2.158.000
Détail des 67 emplois inscrits sur l'article 31 du chapitre 31-90 :		
67 emplois de chargés de mission (8 emplois de chargés de mission de 1ère catégorie, 18 emplois de 2ème catégorie, 25 emplois de 3ème		

Titre III Moyens des services

-17.199.914

catégorie

mesure

catégorie et 16 emplois de 4ème catégorie)

13	013	Transfert interne		+10.143.618
		Expérimentations dans le cadre de la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001 :	39-02	+10.143.618
		programme "Rayonnement culturel et scientifique" - expérimentation dans sept pays (Chine, Espagne, Italie, Grande-Bretagne, Allemagne, Suisse bilatéral, Hongrie)		
		Cf. mesure : 13-009 du titre IV		
13	014	Transfert entre sections		-177.000
		Transfert d'un emploi et des crédits correspondants au profit du Ministère de la Défense	31-90	-174.437
		Cf. section : Défense	33-90	-2.563
			+177.000	
		Effectifs	1 emploi supprimé sur le 31-90 21	Indices
		1	Secrétaire des affaires étrangères	348-641
13	015	Transfert entre sections		-2.288.627
		Transfert aux caisses d'allocations familiales (CAF) du service des prestations familiales à compter du 1er janvier 2005	33-91	-2.288.627
		Cf. section : Charges communes		+2.288.627

P.L.F. 2005

Titre IV Interventions publiques**+101.195.777**

catégorie				
mesure				
02 Non-reconduction				-2.530.200
02	001 Interventions			-2.530.200
	Non-reconduction de la dotation inscrite au budget de 2004 à titre non renouvelable	-2.530.200	42-13	-445.600
	Appui à des initiatives privées ou décentralisées	-445.600	42-15	-1.934.600
	Coopération internationale et développement	-1.934.600	42-37	-150.000
	Autres interventions de politique internationale	-150.000		
10 Mesures d'ajustement				-40.049.714
10	001 Concours financiers			-40.000.000
	Ajustement des crédits (dont redéploiement au profit du fonds de solidarité prioritaire sur le chapitre 68-91 et des ajustements structurels sur le chapitre 68-00 du budget du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie)		41-43	-40.000.000
10	002 Assistance aux réfugiés étrangers			-49.714
	Ajustement des crédits d'assistance aux réfugiés étrangers		46-94	-49.714
11 Révision des services votés				-146.483
11	001 Frais de rapatriement			-146.483
	Baisse des frais de rapatriement		46-91	-146.483
12 Moyens nouveaux				+169.413.384
12	001 Concours financiers			+7.000.000
	Augmentation des concours financiers en faveur des contrats de désendettement-développement		41-43	+7.000.000
12	002 Appui à des initiatives privées ou décentralisées			+500.000
	Augmentation des crédits consacrés à la coopération avec les organismes de solidarité internationale		42-13	+500.000
12	003 Coopération internationale et développement			+7.395.776
	Augmentation des moyens de coopération internationale et développement		42-15	+7.395.776
12	004 Transport et dépenses diverses au titre de l'aide alimentaire			+2.496
	Ajustement de l'aide alimentaire		42-26	+2.496
12	005 Participation de la France à des dépenses internationales (contributions obligatoires)			+25.747
	Contribution supplémentaire aux organisations internationales		42-31	+25.747
12	006 Participation de la France à des dépenses internationales (contributions volontaires)			+150.000.000
	Contribution au fonds SIDA		42-32	+150.000.000
12	007 Autres interventions de politique internationale			+2.306.024
	Promotion des institutions de l'Union Européenne		42-37	+2.306.024

Titre IV Interventions publiques

+101.195.777

catégorie			
mesure			
12	008	Autres interventions de politique internationale	+1.988.492
		Abondement de la dotation destinée au financement du contrat triennal 2003-2005 - Desserte aérienne de Strasbourg	42-37 +1.988.492
12	009	Assistance aux Français de l'étranger	+194.849
		Augmentation des crédits consacrés à la sécurité des français à l'étranger	46-94 +194.849
13 Transferts			-25.491.210
13	001	Transfert interne	"
		Renforcement des actions d'aide exceptionnelle et de solidarité internationale par redéploiement de crédits de concours financier pour l'ajustement structurel (ancien article 50)	41-43 -3.000.000 42-13 +3.000.000
13	002	Transfert interne	"
		Transfert de crédits, entre articles, suite à une modification de la nomenclature budgétaire	41-43 "
13	003	Transfert interne	"
		Déconcentration de la gestion de crédits relatifs à la coopération internationale et au développement	42-15 "
13	004	Transfert interne	"
		Transfert de crédits entre articles afférent aux actions menées par le service des affaires francophones	42-15 "
13	005	Transfert interne	"
		Nouvelle répartition de crédits entre articles	42-29 "
13	006	Transfert interne	+960.000
		Transfert des crédits relatifs aux frais de voyage et de déménagement des personnels mis à la disposition des alliances françaises Cf. mesure : 13-008 du titre III	42-15 +960.000
13	007	Transfert interne	+410.000
		Transfert de crédits consécutif aux modifications du réseau culturel Cf. mesure : 13-010 du titre III	42-15 +410.000
13	008	Transfert interne	-1.219.592
		Transfert de crédits relatif à la subvention au fonds de scolarisation des enfants francophones Cf. mesure : 13-006 du titre III	42-32 -1.219.592
13	009	Transfert interne	-10.143.618
		Expérimentations dans le cadre de la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001 : Cf. mesure : 13-013 du titre III	42-15 -10.143.618

P.L.F. 2005

Titre IV Interventions publiques**+101.195.777**

catégorie

mesure

13	010	Transfert interne		-30.498.000
		Expérimentations dans le cadre de la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001 :		
		les crédits correspondant sont inscrits sur le chapitre 59-01 relatif au programme "Solidarité à l'égard des pays en développement" - expérimentation dans quatre pays (Madagascar, Tunisie, Albanie, Chine)	42-15	-30.498.000
13	011	Transfert entre sections		+15.000.000
		Transfert de crédits afférent au rattachement des crédits d'aide alimentaire du Ministère de l'agriculture dans le cadre de la LOLF	42-26	+15.000.000
		Cf. section : Agriculture, alimentation, pêche et affaires rurales		-15.000.000

Présentation des dépenses en capital

P.L.F. 2005

Titre V Investissements 87.967.000 92.939.000 exécutés par l'Etat

chapitre <i>article</i>	Analyse des autorisations de programme demandées	Autorisations de programme	Crédits de paiement
57-10	Equipements administratif et divers	50.000.000	47.000.000
<i>11</i>	<i>Administration centrale</i> Travaux de gros entretien à l'administration centrale	4.676.000	4.676.000
<i>21</i>	<i>Services à l'étranger. Services diplomatiques, consulaires, culturels et de coopération</i> Acquisition, construction, réhabilitation et entretien du domaine de l'Etat à l'étranger	28.965.000	27.812.000
<i>31</i>	<i>Etablissements d'enseignement</i> Acquisition, construction, réhabilitation et entretien du domaine de l'Etat à l'étranger	9.074.000	9.074.000
<i>32</i>	<i>Instituts et centres culturels</i> Acquisition, construction, réhabilitation et entretien du domaine de l'Etat à l'étranger	3.474.000	2.019.000
<i>61</i>	<i>Chiffre et communication</i> Investissement informatique	3.811.000	3.419.000
59-01	Programme "Solidarité à l'égard des pays en développement" - Expérimentation dans quatre pays	37.967.000	45.939.000
<i>01</i>	<i>Regroupement des dotations de personnel</i> Sur cet article sont inscrits les autorisations de programme et crédits de paiement correspondant à l'expérimentation d'un programme dans le cadre de la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001	18.953.000	18.953.000
<i>02</i>	<i>Regroupement des autres dotations</i> Sur cet article sont inscrits les autorisations de programme et crédits de paiement correspondant à l'expérimentation d'un programme dans le cadre de la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001 Les emplois demeurent décrits sur le chapitre 31-90 Cf. mesures 13-012 du titre III et 13-009 du titre IV Les quatre pays concernés par l'expérimentation sont Madagascar, la Tunisie, l'Albanie et la Chine	19.014.000	26.986.000

P.L.F. 2005

Titre VI Subventions d'investissement accordées par l'Etat

278.890.000 916.908.000

chapitre article	Analyse des autorisations de programme demandées	Autorisations de programme	Crédits de paiement
68-02	Participation de la France au Fonds européen de développement	"	628.000.000
10	<i>Participation de la France au Fonds européen de développement</i> Cet article comporte uniquement des crédits de paiement (services votés) pour la poursuite des opérations lancées au titre des lois de finances antérieures	"	628.000.000
68-80	Action extérieure et aide au développement. Subventions d'investissement	4.390.000	4.800.000
10	<i>Aide à des projets de coopération</i> Subventions d'investissement	300.000	300.000
40	<i>Etablissements culturels et de coopération</i> Rénovation du réseau des alliances françaises	2.850.000	3.260.000
60	<i>Aide à des projets de coopération militaire</i> Subventions d'investissement	1.240.000	1.240.000
68-91	Fonds de solidarité prioritaire	104.500.000	174.108.000
10	<i>Fonds de solidarité prioritaire. Dons destinés à financer des projets de développement institutionnel, social, culturel et de recherche</i> Projets de développement dans les pays appartenant à la zone de solidarité prioritaire (déduction faite d'un montant de 7.972.000 désormais inscrit sur le chapitre 59-01 relatif au programme "Solidarité à l'égard des pays en développement" dans le cadre de l'expérimentation des dispositions de la loi organique du 1er août 2001 dans quatre pays : Madagascar, Tunisie, Albanie et Chine)	84.500.000	164.108.000
30	<i>Fonds de solidarité prioritaire. Aide aux pays sortant de conflits</i> Interventions dans les situations post-conflit	20.000.000	10.000.000
68-93	Dons destinés à financer des projets mis en oeuvre par l'Agence française de développement	170.000.000	110.000.000
10	<i>Dons destinés à financer des projets de développement économique et social</i> Projets mis en oeuvre par l'Agence Française de Développement	170.000.000	110.000.000

Synthèse des agrégats

Synthèse des agrégats

Synthèse des agrégats

Le ministère des affaires étrangères est en charge des missions de représentation, de promotion et de défense des intérêts et de l'influence de la France dans le monde. Il concourt au rayonnement intellectuel de la Francophonie et à la solidarité internationale de la France. Il assure par ailleurs les services publics d'administration et d'enseignement aux Français résidant à l'étranger ainsi que l'accueil des étrangers souhaitant se rendre en France.

NB : La présente synthèse traite des agrégats au sens de l'ordonnance de 1959 et non des programmes et des projets annuels de performance au sens de la LOLF développés dans un autre document.

3 agrégats

Les agrégats sont au nombre de trois. L'agrégat 11 regroupe les moyens des services centraux et du réseau diplomatique et consulaire à l'étranger. L'agrégat 12 retrace l'action de solidarité envers les Français de l'étranger les plus démunis ainsi que le service public d'enseignement français à l'étranger. L'agrégat 21 regroupe tous les moyens de coopération et d'interventions multilatérales et bilatérales.

NB : en 2005, la création de 4 nouveaux chapitres (39-01, 39-02, 39-03 et 59-01) préfigurant la prochaine organisation budgétaire conformément à la Loi organique sur les lois de finances du 1er août 2001 amène à transférer certains crédits de rémunérations et de fonctionnement de l'agrégat 11 vers l'agrégat 21 qui se trouve ainsi doté d'une partie des moyens du réseau diplomatique (personnel et fonctionnement).

4 composantes

Au sein de ces agrégats, 4 missions ou domaines d'activité sont distingués : action diplomatique, activités consulaires, coopération internationale et fonctions de gestion. La nomenclature budgétaire ainsi que l'organisation des réseaux à l'étranger ne permettent qu'imparfaitement la ventilation des missions par agrégat. Ainsi, l'ensemble des personnels (hors établissements culturels) et les moyens des services figurent dans un seul agrégat 11.

10 objectifs

Le ministère des affaires étrangères a défini 10 objectifs pour l'action extérieure de la France, qui se répartissent entre les domaines d'activité :

Action diplomatique

Ce domaine correspond au cœur du métier diplomatique qui se fixe 6 objectifs :

- contribuer à la sécurité internationale ;
- promouvoir la paix et la démocratie ;
- construire l'Europe ;
- affirmer le rôle de la France dans les instances multilatérales ;
- renforcer la présence de la France dans le monde ;
- communiquer, expliquer l'action extérieure et valoriser l'image de la France.

Ces objectifs s'imposent à l'ensemble des domaines de l'action extérieure, et par conséquent aux autres missions.

L'action diplomatique trouve son expression dans l'agrégat 21, au titre de certaines interventions, notamment les contributions de la France aux organisations internationales ou l'aide d'urgence humanitaire, qui relèvent de ses objectifs.

Activités consulaires

- développer l'appui aux Français de l'étranger et améliorer l'accueil des étrangers en France.

Ce domaine est décrit dans l'agrégat 12 : interventions de solidarité en faveur des Français de l'étranger et réseau de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (A.E.F.E.).

Coopération internationale

- étendre l'influence et assurer le rayonnement culturel de la France et de la Francophonie ;
- mettre en oeuvre la solidarité de la France par la coopération technique et l'aide au développement.

Pôle de gestion transversale

- poursuivre l'action de modernisation du ministère.

P.L.F. 2005

Ce domaine regroupe les fonctions supports.

Résultats 2003

Notes		Crédits d'action (M euros)	Crédits d'action (M euros)	Moyens des services (agrégat 11)	Moyens des services (agrégat 11)	TOTAL
1		Education et solidarité (12)	Coopération et interventions internationales (21)	Effectifs au 31/12/2003	Dépenses hors personnel (M euros)	Dépense totale (M euros)
	Action diplomatique		901	1.978		901
	dont administration centrale		ND	1.169		
	dont réseau à l'étranger		ND	809		
	Activités consulaires	362		1.716		362
	dont administration centrale			788		
	dont réseau à l'étranger	362		929		
	dont enseignement français à l'étranger	338				
	Coopération internationale		1.524	2.084		1.524
	dont administration centrale		ND	630		
	dont réseau à l'étranger		ND	1.454		
	Pôle de gestion transversale			3.056	450	450
	dont administration centrale			1.455		
	dont réseau à l'étranger			1.601		
	Pensions					73
2	Total	362	2.426	8.834	450	3.917
	dont administration centrale		ND	3.992	164	
	dont réseau à l'étranger	362	ND	4.842	286	

1. Le dénombrement des effectifs recense ceux du titre III y compris les gardes de sécurité (dont les renforts temporaires de gendarmes) à l'exception des emplois sur crédits (vacataires, recrutés locaux et volontaires internationaux). Il exclut en outre tous les emplois figurant au titre IV.

2. Le total général de 3.917 M euros comprend les rémunérations des personnels

Récapitulation par agrégat

P.L.F. 2005

Agréat 11 Personnel, moyens et équipement des services

Autorisations de programme, crédits de paiement et effectifs regroupés dans l'agrégat

	Autorisations de programme		Crédits de paiement				Total pour 2005
	Dotations 2004	Demandées pour 2005	Dotations 2004	Mesures acquises	Services votés	Mesures nouvelles	
Dépenses ordinaires							
Titre III	////////	////////	1.121.532.663	-5.448.041	1.116.084.622	-27.179.009	1.088.905.613
<i>Personnel</i>	////////	////////	831.060.444	+1.046.159	832.106.603	-107.617.232	724.489.371
<i>Fonctionnement</i>	////////	////////	290.472.219	-6.494.200	283.978.019	-1.286.875	282.691.144
<i>Expérimentations</i>	////////	////////	"	"	"	+81.725.098	81.725.098
Totaux pour les dépenses ordinaires	////////	////////	1.121.532.663	-5.448.041	1.116.084.622	-27.179.009	1.088.905.613
Dépenses en capital							
Titre V	45.000.000	50.000.000	42.000.000	////////	26.148.000	+20.852.000	47.000.000
Totaux pour les dépenses en capital	45.000.000	50.000.000	42.000.000	////////	26.148.000	+20.852.000	47.000.000
Totaux généraux	45.000.000	50.000.000	1.163.532.663	-5.448.041	1.142.232.622	-6.327.009	1.135.905.613

Effectifs pour 2005 : 8.949

P.L.F. 2005

Agréгат 11 Personnel, moyens et équipement des services

Chapitres – articles regroupés dans l'agrégat

			Crédits de paiement	
			Dotations 2004	Total pour 2005
Dépenses ordinaires				
Titre III			1.121.532.663	1.088.905.613
Chapitre	31-12	Indemnités et allocations diverses (intégralité du chapitre)	42.919.775	42.628.698
Chapitre	31-90	Rémunérations des personnels (intégralité du chapitre)	540.183.481	492.472.559
Chapitre	31-98	Autres rémunérations d'administration centrale (intégralité du chapitre)	3.549.879	3.708.541
Chapitre	32-97	Participation aux charges de pensions (intégralité du chapitre)	73.800.000	76.900.000
Chapitre	33-90	Cotisations sociales. Part de l'Etat (intégralité du chapitre)	28.729.242	29.796.425
Chapitre	33-91	Prestations sociales versées par l'Etat (intégralité du chapitre)	7.232.323	2.572.187
Chapitre	33-92	Autres dépenses d'action sociale (intégralité du chapitre)	5.663.497	5.661.793
Chapitre	36-30	Subventions aux établissements publics		
	Article 30	Office français de protection des réfugiés et apatrides	38.197.375	46.348.310
Chapitre	37-30	<i>Dotations globalisées : expérimentations de budget par pays (ancien) (intégralité du chapitre)</i>	64.801.465	"
Chapitre	37-88	Frais de réceptions courantes et de déplacements ministériels (intégralité du chapitre)	7.000.000	7.625.850
Chapitre	37-89	Frais de réceptions et de voyages exceptionnels (intégralité du chapitre)	18.751.229	18.751.229
Chapitre	37-90	Moyens généraux des services		
	Article 11	Administration centrale	68.405.233	70.700.583
	Article 21	Services à l'étranger. Frais de fonctionnement et de déplacement	41.854.600	40.094.600
	Article 23	Services à l'étranger. Rémunérations des personnels de droit local	76.750.126	70.749.168
	Article 41	Services à l'étranger. Crédits déconcentrés, dépenses regroupées des services	96.651.494	91.500.828
	Article 43	Services à l'étranger. Crédits déconcentrés pour dépenses d'informatique et de télématique	174.774	174.774
	Article 61	Service central d'état-civil	1.556.401	1.556.401
	Article 81	Secrétariat du conseil de défense franco-allemand	32.609	32.609
	Article 84	Maison des Français de l'étranger	308.336	308.336
	Article 85	Mission de l'adoption internationale	43.778	43.778
	Article 87	Commission coopération développement	18.970	18.970
	Article 88	Haut conseil de la coopération internationale	620.182	620.182
	Article 91	Crédit à répartir	3.373.200	4.000.000
Chapitre	37-91	Réparations civiles et frais de justice (intégralité du chapitre)	914.694	914.694
Chapitre	39-01	Programme "Action de la France en Europe et dans le monde" - Expérimentation dans dix pays et une représentation permanente (nouveau) (intégralité du chapitre)	"	48.446.425

P.L.F. 2005

Agrégat 11 Personnel, moyens et équipement des services

		Crédits de paiement	
		Dotations 2004	Total pour 2005
Chapitre	39-03 Programme "Français à l'étranger et étrangers en France" - Expérimentation dans dix pays (nouveau) (intégralité du chapitre)	"	33.278.673
Totaux pour les dépenses ordinaires		1.121.532.663	1.088.905.613
Dépenses en capital			
Titre V		42.000.000	47.000.000
Chapitre	57-10 Equipements administratif et divers (intégralité du chapitre)	42.000.000	47.000.000
Totaux pour les dépenses en capital		42.000.000	47.000.000
Totaux généraux		1.163.532.663	1.135.905.613

Agrégat 11 Personnel, moyens et équipement des services

Agrégat 11 : Personnel, moyens et équipement des services

Composantes de l'agrégat

Le ministère des affaires étrangères se caractérise par une certaine fongibilité des moyens et une rapide rotation des effectifs entre administration centrale et réseau à l'étranger, d'une part, ainsi que par la polyvalence des structures, des coûts et des effectifs, notamment à l'étranger, d'autre part.

L'agrégat 11 recueille donc principalement les coûts non répartis tout en s'efforçant de rendre compte, ex post et dans la limite des outils de gestion existants, de ce qui peut être imputé sur chacune des composantes de l'action extérieure.

1. Action diplomatique

Au titre de l'action diplomatique, le ministère des affaires étrangères a pour mission de représenter la France dans le monde, dans le cadre de relations bilatérales et multilatérales, de négocier et de préparer les conventions et traités, et d'informer le gouvernement.

Auprès du ministre des affaires étrangères secondé par le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, le ministre délégué aux affaires européennes est plus particulièrement chargé des dossiers relatifs à la construction de l'Union européenne, et le ministre délégué à la coopération et à la francophonie est responsable des actions de coopération concourant au rayonnement de la France et de la Francophonie ainsi qu'au développement des pays du sud et des pays émergents.

Les services centraux effectuent les tâches de réflexion et de conception de l'action diplomatique, de pilotage et de coordination de l'action des postes diplomatiques à l'étranger et de nos représentations au sein des organismes multilatéraux.

La fusion, en 2003, de la sous-direction des Questions multilatérales et de la sous-direction des Affaires stratégiques participe d'une optique de rationalisation des travaux au sein de la direction des Affaires stratégiques, de la sécurité et du désarmement, et d'une réflexion globale sur le fonctionnement des services. La sous-direction des Affaires stratégiques regroupe l'ancienne sous-direction des Questions multilatérales qui assurait le traitement des dossiers relatifs à l'OSCE et au Conseil de l'Europe et la sous-direction des Affaires stratégiques qui traitait ceux relatifs à l'OTAN et à la Politique de sécurité et de défense de l'Union européenne.

A l'étranger, l'action diplomatique de la France s'appuie sur un réseau de 178 ambassades et représentations diplomatiques (156 ambassades, 17 représentations permanentes et 4 délégations auprès d'organisations multilatérales). Une ambassade a été ouverte en 2003 à Douchanbé (Tadjikistan). Les ambassades d'Oulan-Bator (Mongolie) et Chisinau (Moldavie) sont devenues les sièges d'ambassadeurs résidents. En 2004, l'ambassadeur en mission auprès de l'Erythrée est devenu ambassadeur résident et l'ambassade en Irak a été réouverte. A ce dispositif s'ajoutent deux bureaux de liaison à Pristina et Banja-Luka, deux antennes diplomatiques à Freetown (Sierra-Leone) et Lilongwe (Malawi) ouvertes en 2003, ainsi que six ambassadeurs en mission en charge de questions multilatérales et globales.

2. Action consulaire

Au titre de l'action consulaire, le ministère des affaires étrangères est chargé de l'administration des Français nés hors de France et des Français expatriés, de la protection des biens et des personnes à l'étranger et de l'information du public sur les législations des pays étrangers. Il assure l'administration des étrangers désirant se rendre en France.

En administration centrale, la Direction des Français de l'étranger et des étrangers en France (D.F.A.E.) remplit les fonctions de conception de la politique consulaire, de réflexion, de pilotage et de coordination de l'action des services consulaires à l'étranger. Elle prépare les accords de réciprocité touchant aux domaines fiscaux et sociaux.

La Maison des Français de l'étranger informe les candidats à l'expatriation des conditions de vie à l'étranger et la Mission pour l'adoption internationale offre aux candidats à l'adoption internationale son expertise en matière de législations étrangères.

La D.F.A.E. assure par ailleurs la tutelle de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (O.F.P.R.A.) qui procède à l'instruction des demandes d'asile (53.869 premières demandes et réexamens en 2003, contre 52.877 en 2002) et la protection des 100.838 réfugiés statutaires (hors mineurs accompagnants) résidant en France (102.182 au 31 décembre 2002), auxquels elle fournit notamment le service de l'état civil.

En ce qui concerne les établissements publics sous la tutelle du ministère, une réforme d'envergure de l'OFPPA a été préparée en 2003 dans le cadre de la réforme de l'asile et de l'immigration (unification des procédures d'asile – 85.000 par an - par l'OFPPA).

Agrégat 11 Personnel, moyens et équipement des services

A Nantes, le service central de l'état civil (S.C.E.C.) gère un fonds de 15 millions de dossiers et délivre chaque année près d'1,4 millions d'actes d'état civil à nos concitoyens nés hors de France.

A l'étranger, la protection des intérêts français, des biens et des personnes, ainsi que l'administration des Français de l'étranger et des étrangers désirant se rendre en France incombent à 125 ambassades dotées de sections consulaires et à 99 consulats généraux et consulats de plein exercice, relayés par 6 chancelleries détachées, 4 antennes consulaires et plus de 500 agences consulaires (consuls honoraires).

L'action consulaire concerne environ 2 millions de Français expatriés, dont environ 1,1 millions sont immatriculés auprès des services consulaires. Près d'1.500.000 demandes de visa pour la France sont traitées chaque année.

La D.F.A.E. assure par ailleurs le secrétariat du Conseil supérieur des Français de l'étranger (C.S.F.E.).

3. Coopération internationale

En administration centrale, la Direction générale de la coopération internationale et du développement (D.G.C.I.D.) est chargée de la conception, de la programmation, de la mise en oeuvre et de l'évaluation des projets et des programmes de coopération internationale, dans les domaines culturel et scientifique, technique et au développement.

Cette direction mène, en liaison avec le service des affaires francophones, les actions destinées au développement de la Francophonie.

A l'étranger, la conception et la mise en oeuvre de la coopération culturelle et scientifique et des projets de coopération technique et au développement sont effectuées par les services d'action culturelle et de coopération des postes diplomatiques sous l'autorité de l'ambassadeur.

La D.G.C.I.D. exerce la tutelle de l'A.E.F.E. dont l'action est décrite dans l'agrégat 12 (Education et solidarité).

4. Pôle de gestion transversale

Ce pôle regroupe les services en charge de la mise en oeuvre et du contrôle de la gestion des ressources humaines, de la gestion financière, des fonctions logistiques, de l'équipement et des communications. A ce pôle, il convient de rattacher la gestion spécifique des archives diplomatiques.

L'administration centrale programme et met en oeuvre la gestion des ressources humaines, la politique immobilière, l'équipement informatique et les communications mettant en relation les postes à l'étranger et l'administration centrale.

A l'étranger, les services administratifs des postes diplomatiques et consulaires sont chargés de l'exécution des dépenses de fonctionnement courant.

Répartition des coûts

Indicateur de coûts : Effectifs réels

n o t e s	Composantes de l'agrégat	2002	2003	2004	2005	
		au 31/12	au 31/12	situation au 1er août	PLF	Prévision de dépense en gestion
	Action diplomatique	nd	1.978			
	<i>dont administration centrale</i>		<i>1.169</i>			
	<i>dont services à l'étranger</i>		<i>809</i>			
	Action consulaire	nd	1.716			
	<i>dont administration centrale</i>		<i>788</i>			
	<i>dont services à l'étranger</i>		<i>929</i>			
	Coopération internationale	nd	2.084			
	<i>dont administration centrale</i>		<i>630</i>			
	<i>dont services à l'étranger</i>		<i>1.454</i>			
	Pôle de gestion transversale	nd	3.056			
	<i>dont administration centrale</i>		<i>1.455</i>			
	<i>dont services à l'étranger</i>		<i>1.601</i>			

P.L.F. 2005

Agrégat 11 Personnel, moyens et équipement des services

n o t e s	Composantes de l'agrégat	2002	2003	2004	2005	
		au 31/12	au 31/12	situation au 1er août	PLF	Prévision de dépense en gestion
l	Total	8.872	8.834	8.762		
	<i>dont administration centrale</i>	<i>4.081</i>	<i>3.992</i>	<i>3.900</i>		
	<i>dont services à l'étranger</i>	<i>4.791</i>	<i>4.842</i>	<i>4.862</i>		

1. Cette ventilation des effectifs par domaine d'activité est le produit d'une étude effectuée à partir des outils de gestion disponibles (les données 2002 sont indisponibles). Les effectifs sont recensés à partir des fichiers de paie en tenant compte des temps partiels, pour l'administration centrale, d'une part, et d'une enquête annuelle effectuée auprès des postes à l'étranger, dénombrant les agents expatriés, civils, militaires, par service (hors emplois sur crédits), d'autre part. A ces effectifs, il convient donc d'ajouter tous les emplois sur crédits :

- 411 volontaires internationaux, dont 283 dans les postes diplomatiques et consulaires et 138 en établissements à autonomie financière rémunérés sur le titre III ;
- 5.765 agents recrutés localement (2.540 auxiliaires de bureau et 3.225 auxiliaires de service), affectés en 2003 dans les postes diplomatiques et consulaires, et rémunérés au titre III (chapitre 37-90) ;
- 321 agents (dont 75 volontaires internationaux) affectés dans les alliances françaises et rémunérés au chapitre 42-15 ;
- 1.726 assistants techniques coopérants (dont 324 VI) rémunérés au titre IV et relevant de l'agrégat 21 ;
- 357 coopérants militaires rémunérés au titre IV et relevant de l'agrégat 21 ;
- 48 vacataires d'administration centrale et 68 vacataires recensés dans le réseau.

Indicateur de coûts : Emplois budgétaires

n o t e s	Composantes de l'agrégat	2002	2003	2004	2005	
					PLF	Prévision de dépense en gestion
	Personnel, moyens et équipement des services					
	<i>administration centrale</i>	<i>4.032</i>	<i>3.993</i>	<i>3.927</i>	<i>3.881</i>	
	<i>services à l'étranger</i>	<i>5.434</i>	<i>5.416</i>	<i>5.366</i>	<i>5.260</i>	
l	Total	9.466	9.409	9.293	9.141	

1. Les emplois budgétaires correspondent à la masse indiciaire servant de base au calcul des dotations de rémunérations. Les effectifs rémunérés sont recensés indépendamment de leur statut et de leur coût indiciaire.

Indicateur de coûts : Dépenses budgétaires hors personnels d'administration centrale et personnels expatriés (millions d'euros)

n o t e s	Composantes de l'agrégat	2002	2003	2004	2005	
		Exécution	Exécution	LFI	PLF	Prévision de dépense en gestion
	Personnel, moyens et équipement des services					
	<i>administration centrale</i>	<i>133</i>	<i>165</i>	<i>143</i>	<i>156</i>	
l	<i>services à l'étranger</i>	<i>302</i>	<i>286</i>	<i>266</i>	<i>269</i>	

Agrégat 11 Personnel, moyens et équipement des services

n o t e s	Composantes de l'agrégat	2002	2003	2004	2005	
		Exécution	Exécution	LFI	PLF	Prévision de dépense en gestion

	Total	435	451	409	425	
2	<i>dont rattachement de fonds de concours</i>	15	11	12	12	

1. En 2004, la création du chapitre 37-30 (dotation globalisée : expérimentation de budgets par pays) amène à exclusion du périmètre des crédits ci-dessus les rémunérations des recrutés locaux désormais comptabilisés en rémunérations sur le 37-30 10. En 2005, ce mouvement est amplifié par l'élargissement de l'expérimentation "Budget Pays LOLF" à 10 pays et une représentation permanente.

2. Pour 2004 et 2005, les prévisions de recettes de fonds de concours ne sont pas prises en compte dans le total.

Objectifs, résultats et cibles

Action consulaire

Efficacité socio-économique

1. Limiter le risque d'erreur en matière de délivrance des visas

Environ 2,5 millions de demandes de visas ont été instruites en 2003 par nos services consulaires à l'étranger, dont 1.502.874 dossiers traités pour les 58 pays à risque migratoire élevé. Cette activité est fonction des dispositions réglementaires imposant ou levant l'obligation de visa. La mise en réseau des services consulaires avec l'administration centrale permet aux postes à l'étranger de procéder au traitement automatisé des demandes de visas présentées sur formulaire et de consulter les fichiers de l'espace Schengen. Le redéploiement des effectifs des zones excédentaires ou à faible risque vers les zones déficitaires ou à risque élevé doit permettre d'arriver à un nombre satisfaisant de dossiers par agent, estimé à 2.500 par an dans les zones à risque migratoire élevé.

Toutefois, dans la zone à risque migratoire élevé, qui représente 60 % des demandes de visas enregistrées en 2003, et où sont concentrés 64 % des agents, le ratio par an et par agent reste supérieur de 13 % à celui attendu : il est en effet de 3.395 dossiers instruits par agent (442,7 emplois dans la zone) alors que le maximum devrait se situer à 3.000.

L'année 2003 s'est caractérisée par le passage, au premier janvier, au paiement des frais de dossier en début de procédure et n'est comparable à aucune autre année. Cette nouveauté a assaini la demande qui a enregistré une baisse de 17,6 % par rapport à 2002 (pour mémoire : 3.044.040 dossiers avaient été traités cette année-là). En revanche, les procédures comptables habituellement appliquées aux seuls visas délivrés ont sérieusement augmenté puisque 483.687 opérations comptables ont été enregistrées pour des visas refusés.

La rénovation ou l'aménagement des locaux des services des visas en vue d'améliorer l'accueil du public contribue également à la sécurisation du traitement des demandes : ainsi, des travaux destinés à améliorer les conditions d'accueil du public et de travail des agents ont été menés dans 11 postes en 2003.

n o t e s	Indicateurs de résultats	2002	2003		2004	2005	2007
			Prévision	Résultat			

	Nombre de dossiers par agent et par an en zone de risque migratoire élevé	4.500	4.500	3.395	3.500	3.500	2.500
1	Nombre cumulé de postes concernés par des mesures d'amélioration de l'accueil du public dans les services des visas	90	130	101	ND	ND	ND

1. Il s'agit du nombre cumulé d'opérations engagées.

P.L.F. 2005

Agrégat 11 Personnel, moyens et équipement des services

Qualité du service

1. Réduire le délai de délivrance des actes d'état-civil

Les dispositions réglementaires relatives à la nationalité française se traduisent par un accroissement de la demande d'actes, ainsi que du nombre de mentions marginales apposées sur les registres. Face à une demande de délivrance de copies et extraits d'actes qui a doublé au cours des dix dernières années, le Service central d'état civil a cherché à tirer le meilleur parti des nouvelles technologies, et à faire évoluer les méthodes de travail en synergie avec le développement de l'informatisation. En 2003, ce sont environ 1.400.000 copies et extraits d'actes qui ont été délivrés (1.406.421 en 2002).

n o t e s	Indicateurs de résultats	2002	2003		2004	2005	2007
			Prévision	Résultat			
1	Délai moyen de satisfaction de la demande d'actes informatisés en jours ouvrés	4,5	5	4 par voie électronique / 10 par courrier	4 par voie électronique / 8 par courrier	4 par voie électronique / 8 par courrier	4 par voie électronique / 8 par courrier
	Délai moyen de satisfaction de la demande (registres manuels) en jours ouvrés	11	10	15	ND		
	Part des demandes reçues par Minitel ou Internet en pourcentage du total	29%	35%	42%	60%		90%
	Part des demandes traitées par la lecture optique ou dématérialisées à l'arrivée en % du total	35%	35%	ND			

1. Hors délais postaux.

2. O.F.P.R.A. : Améliorer l'instruction de la demande d'asile

L'amélioration de la procédure d'instruction de la demande d'asile et d'octroi du statut de réfugié passe par la réduction du délai d'instruction des dossiers et par la généralisation de la convocation des demandeurs d'asile à un entretien personnalisé, tout en augmentant le nombre de décisions prises par agent. En 2003, 67.030 décisions ont été prises, en 2004, leur nombre est estimé à environ 80.000.

NB : les trois indicateurs qui mesurent la réalisation de l'objectif sont en quelque sorte interactifs, la progression de l'un ayant des incidences sur l'évolution des autres.

n o t e s	Indicateurs de résultats	2002	2003		2004	2005	2007
			Prévision	Résultat			
1	Délai moyen de traitement (en jours ouvrés)	190	120	80	43 (1er semestre)	43	43
2	Taux de convocation pour un entretien	64%	65%	65%	ND		
	Nombre de décisions prises par officier de protection par an	2,7	2,7	2,7	ND		

1. Délai écoulé entre la date de dépôt de la demande à l'O.F.P.R.A. et la date de décision. Ces résultats doivent être replacés dans le contexte d'une augmentation du flux des premières demandes, conjuguée à la résorption du stock des dossiers à traiter.

2. Nombre de convocations sur le nombre de décisions prises.

Agrégat 11 Personnel, moyens et équipement des services

Pôle de gestion transversale

Efficacité de la gestion

1. Moderniser la gestion des ressources humaines

Parmi les mesures de modernisation mises en oeuvre, figurent les priorités suivantes :

- former plus d'agents aux langues étrangères de travail et de communication internationale et aux nouvelles technologies, et mieux les préparer aux fonctions exercées à l'étranger ;
- favoriser la mobilité géographique et fonctionnelle des agents en développant les échanges entre administrations et la rotation entre services en centrale et à l'étranger ;
- assurer la transparence de la gestion en améliorant la qualité de l'évaluation ;
- améliorer la gestion du personnel recruté localement en favorisant l'accès à la formation professionnelle.

2. Moderniser les communications

Les communications entre les services centraux et les postes à l'étranger, qui permettent l'information et la prise de décision en temps réel, sont au cœur de l'activité du ministère des affaires étrangères. Leur mise à niveau technologique et leur sécurisation sont une priorité constante.

Le schéma directeur achevé a permis de mettre à niveau la capacité de communication du ministère par le raccordement aux nouveaux serveurs EOLE de toutes ses implantations, de déployer un réseau satellitaire et de mettre en place un Intranet accessible à l'ensemble des postes à l'étranger, ce qui concourt à simplifier les procédures administratives et à raccourcir les délais de traitement.

Cet effort d'infrastructure permet au nouveau schéma directeur de se fixer pour objectifs le déploiement de l'application de comptabilité déconcentrée COREGE - en liaison avec ACCORD déconcentré - et d'ouvrir davantage le ministère des affaires étrangères au public par le développement de services accessibles sur Internet.

3. Mieux gérer le patrimoine immobilier

Outre les opérations liées à l'évolution des réseaux diplomatiques, consulaires et de coopération, la programmation des investissements immobiliers vise à :

- développer la maintenance préventive du patrimoine immobilier ;
- adapter le parc immobilier locatif ou en propriété aux contraintes économiques locales ;
- maîtriser les coûts d'entretien du patrimoine

Dans cette perspective, un recensement et une valorisation du parc immobilier, tant patrimonial que locatif, sont en cours.

4. Améliorer l'efficacité de la gestion

Au ministère des affaires étrangères, la déconcentration des dépenses de fonctionnement à l'étranger permet de mieux prendre en compte les conditions locales.

La réforme comptable responsabilise les gestionnaires à l'étranger et fait de l'ambassadeur l'ordonnateur secondaire. L'instauration d'un contrôle financier local de la dépense, associée à la globalisation des crédits, assouplit les modalités de gestion et réduit les délais de commande et de paiement. Le champ de la réforme des procédures comptables à l'étranger a été étendu à 27 nouveaux pays en 2003, portant ainsi à 113 le nombre de pays dans lesquels des crédits ont été déconcentrés auprès des ambassadeurs, ordonnateurs secondaires, et des chefs de postes consulaires, ordonnateurs secondaires délégués.

La réforme du dispositif a permis d'engager le processus de modernisation de la gestion reposant sur :

- le renforcement des contrôles internes, corollaire de la déconcentration de la gestion, reposant sur le développement d'outils de gestion déconcentrés (le logiciel COREGE a remplacé le logiciel CORDEE), de compétences de gestionnaires au niveau d'exécution, la généralisation de la tenue de tableaux de bords d'indicateurs de pilotage rapprochant les moyens et les activités, destinés à mesurer l'efficacité de la gestion et susceptibles de constituer une aide à la décision pour la répartition équitable des moyens ;
- la mise en perspective de l'allocation des moyens en fonction des objectifs poursuivis par domaine ;
- l'expérimentation progressive de la contractualisation d'objectifs et de moyens, comportant un engagement sur des résultats, d'abord avec les établissements publics sous tutelle, puis avec les services à l'administration centrale et à l'étranger.

Cette démarche de développement passe par des étapes préalables de constitution d'un état des lieux, de définition de domaines d'activité homogènes et d'analyse du coût complet de ces activités.

Ces étapes font l'objet d'un plan triennal ministériel de développement du contrôle de gestion.

P.L.F. 2005

Agrégat 11 Personnel, moyens et équipement des services

Par ailleurs, la globalisation des crédits a pour objectif d'accorder aux postes la plus grande autonomie possible dans la gestion de leur budget et de les mettre en mesure d'optimiser l'utilisation des crédits qui leur sont accordés.

Ainsi, sont aujourd'hui globalisés notamment : les frais de déplacement, les dépenses de rémunération des personnels de droit local (24 postes expérimentaux), les charges (copropriété, charges locatives, impôts et taxes, locations immobilières), les dépenses d'entretien immobilier et d'équipement (hors sécurité).

En 2004, le périmètre de la globalisation a été élargi à l'ensemble des moyens de fonctionnement, notamment les frais de représentation des ambassadeurs, les petites dépenses de sécurité et les consommables informatiques, qui relevaient jusqu'à présent d'articles particuliers du budget du ministère. Cette démarche de globalisation a permis de répondre à la demande des chefs de poste de pouvoir disposer pleinement de leurs moyens de fonctionnement et de redéployer les économies réalisées sur certaines rubriques.

La globalisation des crédits contribue à la mise en oeuvre de la gestion par objectifs à laquelle devrait conduire la mise en oeuvre de la loi organique relative aux lois de finances du 1^{er} août 2001, dont l'entrée en vigueur correspondra à une généralisation de la globalisation.

En 2004, dans le cadre de la mise en place de la réforme comptable et de la poursuite de l'extension du périmètre de la globalisation des crédits de fonctionnement, et afin de mieux affirmer le rôle d'ordonnateur secondaire unique des ambassadeurs, ont été mis en place des « budgets-pays » destinés à améliorer l'information de l'ambassadeur et de lui permettre d'arbitrer entre les allocations de moyens nécessaires à la mise en oeuvre des actions définies pour le pays considéré. En outre, une conférence d'orientation budgétaire réunit désormais autour de l'ambassadeur, l'ensemble des chefs de services relevant du département et des autres administrations en vue de la préparation budgétaire.

En 2005, ces dispositions sont pérennisées.

5. Préparer la mise en oeuvre de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) du 1er août 2001

Compte tenu des structures de pilotage de la réforme mises en oeuvre et de la décision d'impliquer le plus possible les structures existantes, toutes les directions du Ministère des Affaires étrangères sont directement impliquées dans la mise en oeuvre de la LOLF.

En 2004, afin de préparer la mise en oeuvre de la loi organique relative aux lois de finances, le ministère des affaires étrangères avait engagé une expérimentation dite de " budget-pays LOLF " dans 5 grand pays (Allemagne, Chine, Espagne, Italie et Royaume-Uni). Un chapitre spécifique 37-30 avait été créé à cet effet et doté de 64,8 millions d'euros.

Cette expérimentation comportait deux dimensions principales :

- une expérimentation de globalisation-fongibilité. Les moyens en personnel et les moyens de fonctionnement sont globalisés. S'agissant des moyens en personnel, la globalisation regroupe l'ensemble des crédits de rémunération des personnels expatriés et des personnels recrutés localement. S'agissant des moyens de fonctionnement, le périmètre de la globalisation est élargi par rapport au périmètre actuel des dotations en moyens de fonctionnement globalisées. Les enveloppes de crédits seront fongibles sous réserve du respect de la fongibilité asymétrique (possibilité d'abonder des crédits de fonctionnement à partir de crédits de rémunération, le mouvement en sens inverse étant interdit). L'expérimentation permettra d'en tester les modalités pratiques de mise en oeuvre ;
- l'expérimentation d'une dimension " pays " dans laquelle les conséquences en matière de déconcentration, de responsabilisation des gestionnaires et d'amélioration du dialogue de gestion tant entre l'administration centrale et les postes expérimentateurs qu'au sein des pays concernés par l'expérimentation, seront testées, suivant la réflexion interministérielle sur les " budgets opérationnels de programme ". Pratiquement, ce volet de l'expérimentation offre aux ambassadeurs des capacités de pilotage et d'arbitrage sur l'ensemble des moyens humains et de fonctionnement dont disposent les postes dans leur pays de résidence. Il s'inscrit dans le droit fil de la réforme comptable qui fait de l'ambassadeur l'ordonnateur secondaire des crédits de l'Etat à l'étranger.

En 2005, cette expérimentation "Budget-pays LOLF" connaît à la fois un approfondissement et un élargissement.

Agrégat 11 Personnel, moyens et équipement des services

Elle concernera désormais 10 pays et une représentation permanente. Aux 5 pays précédemment concernés (Allemagne, Chine, Espagne, Italie, Royaume-Uni), viennent en effet s'ajouter l'Albanie, la Hongrie, la Suisse (postes bilatéraux uniquement), Madagascar, la Tunisie et la représentation permanente auprès de l'ONU à New-York. En outre, cette expérimentation préfigure quasiment la mise en oeuvre des programmes LOLF qui seront mis en oeuvre à partir de 2006 puisque son périmètre concerne à la fois les articles 21 et 31 des chapitres 31-90, 33-90 et 33-91, ainsi que les 37-90 (articles 23 et 41), 37-95, 42-15 (articles 11, 12, 13, 20, 30 et 52) et 68-91.

A cet effet, quatre nouveaux chapitres de dotations globalisées sont créés :

39-01 : Expérimentation LOLF dans 10 pays et une représentation permanente - Action de la France en Europe et dans le monde - dotations globalisées pour 10 pays et une représentation permanente ;

39-02 : Expérimentation LOLF dans 10 pays et une représentation permanente - Rayonnement culturel et scientifique - dotations globalisées pour 7 pays ;

39-03 : Expérimentation LOLF dans 10 pays et une représentation permanente - Français à l'étranger et étrangers en France - dotations globalisées pour 10 pays ;

59-01 : Expérimentation LOLF dans 10 pays et une représentation permanente - Solidarité à l'égard des pays en développement - dotations globalisées pour 4 pays.

P.L.F. 2005

Agrégat 11 Personnel, moyens et équipement des services

Agréat 12 Education et solidarité

Autorisations de programme, crédits de paiement et effectifs regroupés dans l'agrégat

	Autorisations de programme		Crédits de paiement				Total pour 2005
	Dotations 2004	Demandées pour 2005	Dotations 2004	Mesures acquises	Services votés	Mesures nouvelles	
Dépenses ordinaires							
Titre III	///////	///////	332.279.800	-10.622.303	321.657.497	+3.038.623	324.696.120
<i>Fonctionnement</i>	///////	///////	332.279.800	-10.622.303	321.657.497	+3.038.623	324.696.120
Titre IV	///////	///////	24.701.348	"	24.701.348	-1.348	24.700.000
Totaux pour les dépenses ordinaires	///////	///////	356.981.148	-10.622.303	346.358.845	+3.037.275	349.396.120
Totaux généraux	///////	///////	356.981.148	-10.622.303	346.358.845	+3.037.275	349.396.120

Effectifs pour 2005 : néant

P.L.F. 2005

Agréгат 12 Education et solidarité

Chapitres – articles regroupés dans l'agrégat

		Crédits de paiement	
		Dotations 2004	Total pour 2005
Dépenses ordinaires			
Titre III		332.279.800	324.696.120
Chapitre	36-30 Subventions aux établissements publics		
	Article 10 Agence pour l'enseignement français à l'étranger	332.279.800	324.696.120
	Article 20 Office universitaire et culturel français pour l'Algérie	"	"
		24.701.348	24.700.000
Titre IV			
Chapitre	46-91 Frais de rapatriement (intégralité du chapitre)	646.483	500.000
Chapitre	46-94 Assistance aux Français à l'étranger et aux réfugiés étrangers en France (intégralité du chapitre)	24.054.865	24.200.000
Totaux pour les dépenses ordinaires		356.981.148	349.396.120
Totaux généraux		356.981.148	349.396.120

Agrégat 12 Education et solidarité

Agrégat 12 : Education et solidarité

Composantes de l'agrégat

1. Action consulaire

Aide sociale aux Français les plus démunis : les comités consulaires pour la protection et l'action sociale (C.C.P.A.S.) disposent de crédits d'intervention pour venir en aide aux Français en situation de détresse à l'étranger. En 2003, 5.395 allocations ont été accordées à titre permanent (plus de 5.600 en 2002), principalement à des personnes âgées (3.624), des adultes handicapées (1.200) ou des enfants (270), dont 301 allocations à durée déterminée. 4.100 secours occasionnels ont été accordés afin de soutenir nos ressortissants confrontés à des difficultés financières temporaires (4.600 en 2002).

Aide à l'emploi et formation professionnelle : les comités consulaires pour l'emploi et la formation professionnelle (C.C.P.E.F.P.) apportent leur soutien à nos compatriotes expatriés qui sont à la recherche d'un emploi ou d'une qualification professionnelle. 13.088 demandes ont été reçues en 2003 (15.546 en 2002).

Aide aux Français de passage en difficulté : les services consulaires apportent une assistance pécuniaire et juridique aux Français de passage en difficulté.

Les services consulaires procèdent à l'évacuation des ressortissants français dont la sécurité est menacée lors de crises.

L'assistance s'exerce également envers les étrangers qui, ayant demandé la protection de la France, se sont vu reconnaître le statut de réfugié. Au 31 décembre 2003, ce statut concernait 100.838 personnes (réfugiés statutaires hors mineurs accompagnants), en légère diminution par rapport au 31 décembre 2002 (102.182). En 2003, 53.869 premières demandes et réexamens ont été reçus. 9.790 demandeurs (hors mineurs) se sont vus reconnaître le statut de réfugié en 2003 par l'OFPRA et la CRR, dont 6.526 par la seule OFPRA (8.495 en 2002).

2. Enseignement français à l'étranger

Grâce à un réseau de 269 établissements en gestion directe ou conventionnés (74 en gestion directe, 195 conventionnés), l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (A.E.F.E.) a scolarisé au cours de l'année scolaire 2002/2003 159.640 élèves. Cela a permis à 69.836 enfants français de familles résidant à l'étranger de suivre le programme français d'enseignement depuis l'enseignement élémentaire jusqu'aux classes préparatoires post-baccalauréat. 19.210 élèves français scolarisés dans le réseau ont bénéficié de bourses en 2003.

Les établissements français à l'étranger ont accueilli plus de 68.348 enfants nationaux des pays où l'A.E.F.E. est implantée, ainsi qu'environ 21.456 enfants originaires de pays tiers, contribuant ainsi aux actions de coopération exposées dans l'agrégat 21 (coopération et interventions internationales).

Les élèves sont scolarisés pour 17% d'entre eux dans des classes maternelles, 37,4% dans des classes élémentaires, 29,3% dans des collèges, 16,2% dans des lycées et 0,1% dans des formations post-baccalauréat (classes préparatoires).

L'A.E.F.E. employait 1.559 enseignants expatriés en moyenne annuelle en 2003 (1.579 au premier octobre 2002, 1.661 agents de janvier à août et 1.457 de septembre à décembre) et 4.723 enseignants résidents (4.558 au premier octobre 2002, 4.672 de janvier à août et 4.826 de septembre à décembre). L'A.E.F.E. a reçu du Ministère des Affaires étrangères une subvention de 332 M€ en 2004 et une subvention de 325 M€ est inscrite en PLF 2005. Les établissements du réseau employaient 12.660 employés recrutés localement (9.737 à temps plein et 2.923 à temps partiel) sur l'année scolaire 2002/2003.

Répartition des coûts

Indicateur de coûts : Dépense totale (millions d'euros)

n o t e s	Composantes de l'agrégat	2002	2003	2004	2005	
					PLF	Prévision de dépense en gestion
	Action consulaire	23	24	25	25	
	Enseignement français à l'étranger	320	338	332	325	
	Total	343	362	357	350	

P.L.F. 2005

Agrégat 12 Education et solidarité

Organismes et budgets spécialisés

Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE)

n o t e s	Indicateurs budgétaires	2002	2003	2004	2005	
					PLF	Prévision de dépense en gestion
1	Dépenses					
	<i>fonctionnement (hors bourses)</i>	363	359	377		
	<i>bourses</i>	38	39	40		
	Total	401	398	417		
2	Ressources				325	
	<i>subventions du budget de tutelle</i>	320	338	332		
	<i>autres ressources</i>	81	91	85		
3	Total	401	419	417		

1. Les dépenses de fonctionnement (hors bourses) comprennent également les rémunérations et les opérations en capital.
2. Les autres ressources sont constituées par des droits d'écologie (frais de scolarité) et des prélèvements sur fonds de réserve.
3. En 2003, les données d'exécution font apparaître un excédent de 20,55 millions d'euros

Objectifs, résultats et cibles

Action consulaire

Efficacité socio-économique

1. Apporter une réponse à la demande d'emploi à l'étranger

Les C.C.P.E.F.P. s'engagent à apporter une réponse aux Français expatriés qui sont à la recherche d'un emploi ou d'une qualification professionnelle à l'étranger, sous forme de placement ou sous forme de stage de formation professionnelle. En 2003, ils ont proposé 3.291 placements pour 13.088 demandes d'emplois reçues.

n o t e s	Indicateurs de résultats	2002	2003		2004	2005	2007
			Prévision	Résultat			
	Taux de demandes satisfaites	33%	34%	25,1%	34%	34,5%	35%

Enseignement français à l'étranger

Efficacité socio-économique

1. Favoriser l'accès des enfants français de l'étranger au réseau français d'enseignement

Le nombre de familles expatriées augmente avec la mobilité des emplois. A réseau d'établissements en gestion directe et conventionnés constant, l'A.E.F.E. s'attache à accueillir davantage d'enfants français de l'étranger (69.836 enfants français ont été accueillis en 2002/2003 pour 68.597 en 2002 et 67.905 en 2001).

Agrégat 12 Education et solidarité

2. Favoriser l'accès des élèves étrangers de bon niveau à l'enseignement supérieur français

Par une politique de bourses d'excellences, l'A.E.F.E. aide les élèves étrangers de bon niveau à poursuivre leurs études supérieures dans le réseau français d'établissements d'enseignement supérieur. 115 élèves étrangers ont bénéficié de ce dispositif en 2003 (pour 237 en 2002, 222 en 2001 et 204 en 2000).

Qualité du service

1. maintenir le niveau d'excellence de l'enseignement.

n o t e s	Indicateurs de résultats	2002	2003		2004	2005	2007
			Prévision	Résultat			

1	Nombre d'élèves réussissant leur baccalauréat	93%	93,1%	93%	93%		
---	---	-----	-------	-----	-----	--	--

1. Ces résultats tiennent compte de la mobilité géographique de la population scolaire et ne sont en aucun cas obtenus par éviction des élèves en cours de cycle conduisant au baccalauréat. Le taux de réussite de 93% en 2004 est provisoire et ne concerne que les élèves français.

2. Favoriser l'apprentissage de plusieurs langues étrangères

S'appuyant sur le gisement de compétences que représente l'implantation mondiale de son réseau, l'A.E.F.E. dans son projet d'établissement, prévoit de développer l'apprentissage de plusieurs langues étrangères et leur usage comme support de disciplines. D'ores et déjà, les résultats des candidats présentés par l'A.E.F.E. au concours général de langues vivantes est un indicateur de la qualité du service. Ainsi, chaque année une dizaine d'élèves du réseau de l'A.E.F.E. sont lauréats.

Efficacité de la gestion

1. Contenir l'augmentation des frais de scolarité

Pour accueillir davantage d'élèves français dans ses établissements, l'A.E.F.E. s'efforce de contenir les frais de scolarité. Cet objectif est rempli conjointement par la maîtrise des coûts et une politique de bourses aux familles tenant compte des conditions économiques locales. Compte tenu de la paupérisation croissante d'une partie de la communauté française dans certaines régions du monde, la politique suivie par l'Agence tend à diminuer la part contributive des familles au paiement des frais de scolarité.

n o t e s	Indicateurs de résultats	2002	2003		2004	2005	2007
			Prévision	Résultat			

1	Taux de couverture des frais de scolarité par les bourses en pourcentage	86%	90%	87,5%	87,8%		
---	--	-----	-----	-------	-------	--	--

1. Le montant moyen mondial des frais de scolarité s'élevait à 2.650 € par élève en 2003. Pour les 19.210 boursiers, représentant 26 % des élèves français et 11,5 % du total des élèves scolarisés, ces frais étaient couverts à hauteur de 2.311 €, en moyenne mondiale, par les bourses.

P.L.F. 2005

Agrégat 12 Education et solidarité

Agréat 21 Coopération et interventions internationales

Autorisations de programme, crédits de paiement et effectifs regroupés dans l'agrégat

	Autorisations de programme		Crédits de paiement				Total pour 2005
	Dotations 2004	Demandées pour 2005	Dotations 2004	Mesures acquises	Services votés	Mesures nouvelles	
Dépenses ordinaires							
Titre III	///////	///////	51.067.297	"	51.067.297	+23.010.816	74.078.113
<i>Fonctionnement</i>	///////	///////	51.067.297	"	51.067.297	-10.618.711	40.448.586
<i>Expérimentations</i>	///////	///////	"	"	"	+33.629.527	33.629.527
Titre IV	///////	///////	1.785.165.905	-2.530.200	1.782.635.705	+103.727.325	1.886.363.030
Totaux pour les dépenses ordinaires	///////	///////	1.836.233.202	-2.530.200	1.833.703.002	+126.738.141	1.960.441.143
Dépenses en capital							
Titre V	"	37.967.000	"	///////	7.972.000	+37.967.000	45.939.000
Titre VI	344.720.000	278.890.000	867.720.000	///////	781.493.000	+135.415.000	916.908.000
Totaux pour les dépenses en capital	344.720.000	316.857.000	867.720.000	///////	789.465.000	+173.382.000	962.847.000
Totaux généraux	344.720.000	316.857.000	2.703.953.202	-2.530.200	2.623.168.002	+300.120.141	2.923.288.143

Effectifs pour 2005 : 192

P.L.F. 2005

Agrégat 21 Coopération et interventions internationales

Chapitres – articles regroupés dans l'agrégat

			Crédits de paiement	
			Dotations 2004	Total pour 2005
Dépenses ordinaires				
Titre III			51.067.297	74.078.113
Chapitre	37-90	Moyens généraux des services		
	Article 71	Commission nationale pour l'élimination des mines antipersonnel	67.297	67.297
Chapitre	37-95	Etablissements culturels, de coopération et de recherche à l'étranger (intégralité du chapitre)	51.000.000	40.381.289
Chapitre	39-02	Programme "Rayonnement culturel et scientifique" - Expérimentation dans sept pays (nouveau) (intégralité du chapitre)	"	33.629.527
Titre IV			1.785.165.905	1.886.363.030
Chapitre	41-43	Concours financiers (intégralité du chapitre)	159.000.000	123.000.000
Chapitre	42-13	Appui à des initiatives privées ou décentralisées (intégralité du chapitre)	33.945.600	37.000.000
Chapitre	42-14	Subventions aux opérateurs de l'action audiovisuelle (intégralité du chapitre)	165.000.000	165.000.000
Chapitre	42-15	Coopération internationale et développement (intégralité du chapitre)	516.528.600	482.718.158
Chapitre	42-26	Transport et dépenses diverses au titre de l'aide alimentaire (intégralité du chapitre)	16.787.504	31.790.000
Chapitre	42-29	Coopération militaire et de défense (intégralité du chapitre)	93.512.984	93.512.984
Chapitre	42-31	Participation de la France à des dépenses internationales (contributions obligatoires) (intégralité du chapitre)	678.761.253	678.787.000
Chapitre	42-32	Participation de la France à des dépenses internationales (contributions volontaires) (intégralité du chapitre)	95.774.480	244.554.888
Chapitre	42-37	Autres interventions de politique internationale (intégralité du chapitre)	25.855.484	30.000.000
Totaux pour les dépenses ordinaires			1.836.233.202	1.960.441.143
Dépenses en capital				
Titre V			"	45.939.000
Chapitre	59-01	Programme "Solidarité à l'égard des pays en développement" - Expérimentation dans quatre pays (nouveau) (intégralité du chapitre)	"	45.939.000
Titre VI			867.720.000	916.908.000
Chapitre	68-02	Participation de la France au Fonds européen de développement (intégralité du chapitre)	565.000.000	628.000.000
Chapitre	68-80	Action extérieure et aide au développement. Subventions d'investissement (intégralité du chapitre)	4.720.000	4.800.000
Chapitre	68-91	Fonds de solidarité prioritaire (intégralité du chapitre)	140.000.000	174.108.000

P.L.F. 2005

Agrégat 21 Coopération et interventions internationales

		Crédits de paiement	
		Dotations 2004	Total pour 2005
Chapitre	68-93 Dons destinés à financer des projets mis en oeuvre par l'Agence française de développement (intégralité du chapitre)	158.000.000	110.000.000
Totaux pour les dépenses en capital		867.720.000	962.847.000
Totaux généraux		2.703.953.202	2.923.288.143

P.L.F. 2005

Agrégat 21 Coopération et interventions internationales

Agrégat 21 : Coopération et interventions internationales

Composantes de l'agrégat

1. Action diplomatique

1.1. Action diplomatique : interventions de politique internationale

En matière de coopération internationale, l'action diplomatique de la France, membre permanent du Conseil de sécurité des Nations unies, se manifeste par des contributions obligatoires et volontaires aux organisations multilatérales, notamment à celles qui relèvent des Nations unies.

En 2005, une mesure nouvelle de 150 millions d'euros vient abonder le chapitre des contributions volontaires au titre de la participation de la France au Fonds SIDA.

L'action diplomatique comprend aussi les opérations d'aide humanitaire d'urgence effectuées à la suite de catastrophes naturelles ou de conflits.

1.2. Action diplomatique : Coopération militaire et de défense

L'action diplomatique s'exerce également dans le domaine de la coopération militaire et de défense, sous forme d'assistance technique (359 coopérants militaires en 2004), de formation de stagiaires ou d'aide matérielle.

2. Coopération internationale

La coopération mise en oeuvre par le ministère des affaires étrangères se définit par le double vocable d'influence et de solidarité. Le ministère dispose de divers instruments (ou moyens) de coopération qui concourent au rayonnement de la culture française et de la Francophonie, mais aussi à la diffusion de l'expertise technique française dans tous les domaines.

2.1. Coopération culturelle et scientifique

Le concept de coopération culturelle est employé ici au sens large : il inclut les actions menées dans les domaines de la culture et de l'art, de l'enseignement et de la diffusion de la langue française ainsi que les projets concernant les formations supérieures.

La coopération culturelle et linguistique s'effectue en 2004 à travers un réseau de 159 centres culturels, dont 148 établissements à autonomie financière (hors instituts de recherche) implantés dans 96 pays. A cela s'ajoutent 1.072 Alliances françaises présentes dans 130 pays, dont 574 Alliances enseignantes, 252 bénéficiant d'une aide du ministère des Affaires étrangères (dont 219 sous forme de subventions via les ambassades et 33 via l'Alliance française de Paris).

A cela s'ajoute également l'action menée par les services de coopération et d'action culturelle (S.C.A.C.) dont les moyens de fonctionnement et les effectifs relèvent de l'agrégat 11. Elle recouvre des opérations très variées : manifestations culturelles et artistiques à l'étranger, invitations en France, formations de professeurs de français...

L'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, dont l'action est décrite dans l'agrégat 12 (Education et solidarité), a assuré en 2003 la formation de 89.804 élèves étrangers.

En matière universitaire, la coopération a pour priorité la formation des jeunes élites en France, par l'augmentation du nombre des étudiants étrangers, et à l'étranger, par le développement des partenariats universitaires et les actions de soutien aux systèmes d'enseignement supérieur des pays les moins avancés.

La coopération en matière scientifique, technologique et de recherche a pour objectif de placer l'expertise française dans les grandes négociations internationales, de construire des réseaux et des partenariats scientifiques, de soutenir la mise en place de l'espace européen de la connaissance et de promouvoir la culture scientifique française à l'étranger. Cette coopération peut mobiliser, pour ce faire, les compétences des 26 centres de recherche implantés à l'étranger.

Tous ces domaines ont en commun le soutien de la langue française.

Il convient de souligner en outre que le chapitre 39-02 (Expérimentation LOLF dans 10 pays et une représentation permanente - Rayonnement culturel et scientifique - dotations globalisées pour 7 pays) vient augmenter la composante « coopération culturelle et scientifique » de l'agrégat 21 des crédits de rémunération de titre III (14,095 millions d'euros) et de fonctionnement (1,957 millions d'euros) qu'il comporte et qui étaient auparavant comptabilisés dans l'agrégat 11.

Agrégat 21 Coopération et interventions internationales

2.2. Coopération technique et au développement

La coopération technique a vocation à agir dans l'ensemble du monde, mais l'essentiel de notre coopération de solidarité se concentre sur les 54 pays composant la zone de solidarité prioritaire de la France (Z.S.P.). Elle s'appuyait notamment, en 2003, sur l'expertise d'environ 1.726 assistants techniques, mais également sur une politique de bourses et d'invitations favorisant les échanges de savoir-faire.

Les principaux volets de l'action du ministère sont les suivants :

- l'élaboration et la mise en oeuvre des programmes et projets en matière de coopération technique et au développement économique, social, éducatif et institutionnel ;
- la participation à l'orientation de la stratégie des agences et organismes français de coopération technique internationale et d'aide au développement, en particulier l'Agence française de développement (en liaison avec le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie), le soutien et le suivi de leurs activités ;
- l'appui aux programmes d'ajustement structurel, en liaison avec le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie et les institutions financières internationales, à travers les concours financiers ;
- la prise en compte des attentes de la société civile et des collectivités territoriales, au sein notamment du Haut Comité pour la Coopération Internationale (H.C.C.I.) ; le soutien à des projets menés par les organisations de solidarité internationale (O.S.I.) et par les collectivités locales.

En 2002, la participation de la France à la politique d'aide publique au développement de l'Union européenne en direction des Etats ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique) a été transférée au ministère des affaires étrangères, par l'inscription à son budget des crédits de la contribution française au Fonds européen de développement (F.E.D.).

En 2003, un nouvel instrument d'aide aux pays en développement (P.E.D.), les contrats désendettement-développement (C2D) a été inscrit au budget du ministère des affaires étrangères, au chapitre des concours financiers.

Il convient de se reporter à l'annexe "jaune" au projet de loi de finances relative à la coopération avec les Etats en développement pour connaître le montant de l'aide apportée par la France aux P.E.D., tel qu'il est notifié au Comité d'aide publique au développement de l'O.C.D.E.. Le ministère des affaires étrangères, ainsi que d'autres ministères, contribue à cette aide pour laquelle le Gouvernement a fixé un objectif d'augmentation de l'effort de 50 % en cinq ans.

Il faut souligner que cette composante n'épuise pas les crédits de toute nature concourant à la coopération internationale et notamment à l'aide aux P.E.D., présents dans toutes les composantes de l'agrégat 21, ainsi que dans les agrégats 11 et 12, comme les coûts administratifs non répartis ou l'enseignement français à l'étranger.

En outre, le chapitre 59-01 (Expérimentation LOLF dans 10 pays et une représentation permanente - Solidarité à l'égard des pays en développement - dotations globalisées pour 4 pays) vient augmenter la composante « coopération technique et au développement » de l'agrégat 21 des crédits de rémunération de titre III (3,023 millions d'euros) et de fonctionnement (0,305 millions d'euros) qu'il comporte et qui étaient auparavant comptabilisés dans l'agrégat 11.

2.3. Coopération internationale : action audiovisuelle extérieure

Dans le secteur audiovisuel, le ministère des affaires étrangères se donne pour priorité de préserver les conditions juridiques d'une présence internationale de programmes français et des opérateurs audiovisuels français. Ceci souligne l'enjeu des négociations internationales dans ce domaine.

Les différents opérateurs audiovisuels soutenus par le ministère des affaires étrangères - Radio France internationale (R.F.I.), Canal France International (C.F.I.) et TV5 (chaîne francophone en partenariat avec la Belgique, le Canada et la Suisse) - assurent cette mission de présence mondiale des programmes français. La modernisation de ces opérateurs constitue donc une priorité.

L'aide aux bouquets satellitaires constitue un autre axe de développement de la présence française en assurant une montée en puissance des chaînes thématiques à l'international.

P.L.F. 2005

Agrégat 21 Coopération et interventions internationales

Répartition des coûts

Indicateur de coûts : Dépenses budgétaires (millions d'euros)

n o t e s	Composantes de l'agrégat	2002	2003	2004	2005	
		Exécution	Exécution	LFI	PLF	Prévision de dépense en gestion
1	Action diplomatique	940	897	895	1.067	
	<i>Dont interventions de politique internationale</i>	843	804	800	953	
	<i>dont organisations multilatérales</i>	819	766	775	923	
2	<i>dont construction européenne</i>	15	9	6	10	
	<i>dont aide d'urgence humanitaire</i>	6	19	9	9	
	<i>Dont coopération militaire et de défense</i>	97	93	95	95	
	Coopération internationale	1.759	1.529	1.809	1.865	
	<i>Dont coopération culturelle et scientifique</i>	329	361	369	375	
3	<i>Dont coopération technique et au développement</i>	671	560	709	698	
4	<i>Dont Fonds européen de développement</i>	595	446	565	628	
	<i>Dont action audiovisuelle extérieure</i>	164	162	165	165	
	Total	2.699	2.426	2.701	2.933	
	<i>Dont rattachement de fonds de concours</i>	3	5	4	4	

1. En 2004, l'action diplomatique comporte les crédits du nouveau chapitre 59-01 (« Expérimentation LOLF dans 10 pays et une représentation permanente - Solidarité à l'égard des pays en développement – dotations globalisées pour 4 pays ») parmi lesquels des crédits de rémunération et de fonctionnement du titre III anciennement à l'agrégat 11.

2. En 2003, les indemnités des représentants français au Parlement européen ont été transférées au budget des charges communes.

3. En 2004, les crédits d'aide alimentaire ont été transférés du chapitre 44-43 du ministère de l'Agriculture et inscrits au chapitre 42-26 du ministère des Affaires étrangères. En 2003, les nouveaux contrats de désendettement-développement (C2D) ont été inscrits au chapitre 41-43 du budget du ministère des Affaires étrangères.

4. En 2002, le périmètre de la coopération au développement s'est accru en raison du transfert au budget du ministère des affaires étrangères de la participation de la France au F.E.D. précédemment inscrite au budget des charges communes.

Objectifs, résultats et cibles

Action diplomatique

Action diplomatique : interventions de politique internationale

Efficacité socio-économique

1. Accroître l'influence de la France au sein des organisations internationales

La France verse des contributions obligatoires aux organisations internationales, notamment celles du système des Nations unies. Par le versement de contributions volontaires aux organisations spécialisées et aux programmes des Nations unies (notamment H.C.R., P.A.M., P.N.U.D. et Unicef), elle accroît son influence. En 2003, 1 875 Français ont occupé des postes à responsabilité (direction, encadrement et conception) au sein d'une vingtaine de ces organisations.

n o t e s	Indicateurs de résultats	2002	2003		2004	2005	2007
			Prévision	Résultat			
1	Part des postes à responsabilité occupés par des Français	5,26%	6,20%	6,16%	5,2%		5,20%
	Nombre de postes électifs occupés par des Français	23	21	ND	20		22

Agrégat 21 Coopération et interventions internationales

n o t e s	Indicateurs de résultats	2002	2003		2004	2005	2007
			Prévision	Résultat			

	Part de la France dans les achats des organisations (Nations unies)	ND	4,2%	ND	4,2%		4%
--	---	----	------	----	------	--	----

1. H.C.R., P.A.M., P.N.U.D. et Unicef.

Coopération internationale

Coopération culturelle et scientifique

Efficacité socio-économique

1. Accroître le nombre d'étudiants étrangers en France

Confrontée à la concurrence internationale en matière d'accueil d'étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur, la France assure, par l'intermédiaire de l'agence EduFrance, la promotion de ses enseignements supérieurs afin d'attirer un plus grand nombre d'étudiants étrangers dans les universités et grandes écoles françaises.

n o t e s	Indicateurs de résultats	2002	2003		2004	2005	2007
			Prévision	Résultat			

	Nombre total d'étudiants étrangers inscrits dans les universités et établissements d'enseignement supérieur français	180.494	155.000	200.723	212.000	225.000	240.000
1	Nombre d'étudiants des pays cibles	41.348	32.000	49.188	53.000	57.000	62.000

1. Indicateur suivi sur une liste constante de 37 pays cibles.

2. Soutenir l'apprentissage de la langue française

Le soutien de l'apprentissage de la langue française s'appuie sur la diversité des réseaux d'enseignement. La politique en faveur de la langue française s'attache à promouvoir la qualité de l'enseignement du français dans les systèmes éducatifs nationaux ainsi que dans nos établissements culturels. Un effort est fait en direction de nouveaux publics ciblés à besoins professionnels précis.

Le Diplôme d'études en langue française (DEL F premier degré et DEL F second degré) et le Diplôme approfondi de langue française (DALF), seuls diplômes nationaux de français langue étrangère, ont été créés par le Ministère de l'Education nationale en 1985. Ces certifications sont constituées de dix unités capitalisables dont la passation peut être librement étalée dans le temps. Elles sont aujourd'hui proposées dans 142 pays et 840 centres d'examen, avec environ 350.000 inscriptions annuelles aux différentes unités, et 50.000 diplômes délivrés par an. Depuis 2002, le DEL F premier degré existe également dans une version spécifique réservée aux publics en situation scolaire.

n o t e s	Indicateurs de résultats	2002	2003		2004	2005	2007
			Prévision	Résultat			

1	Nombre d'unités d'enseignement validées pour le D.E.L.F. et le D.A.L.F.	358.878	365.000	358.101			
	Nombre de diplômes D.E.L.F. ou D.A.L.F. délivrés	48.469	52.000	ND			

1. En 2003 pour 142 pays tout confondu (D.E.L.F.1 et 2, D.E.L.F scolaire, test d'accès et D.A.L.F.), on comptait 358.101 inscrits dont 279.332 ont été reçus.

3. Développer au niveau international la recherche scientifique française et des pays de la Zone de solidarité prioritaire (Z.S.P.)

Les priorités dans le domaine de la recherche comprennent deux volets :

P.L.F. 2005

Agrégat 21 Coopération et interventions internationales

- la promotion de l'expertise française et l'appui à des thématiques de recherche conjointes avec le ministère de la recherche ;
- un appui privilégié aux dispositifs de recherche et aux communautés scientifiques de la Z.S.P.

Coopération technique et au développement

Efficacité socio-économique

1. Promouvoir des économies plus diversifiées et moins vulnérables

En soutenant la structuration d'organisations professionnelles et en favorisant l'accès des populations au micro-crédit, notre coopération vise à promouvoir le développement d'économies moins vulnérables aux fluctuations des cours des matières premières et aux déséquilibres macroéconomiques mondiaux.

Le Département contribue à la structuration professionnelle notamment par le biais du programme mené en collaboration avec le CGAP de la Banque mondiale (Consultive Group to Assist the Poorest) dans 14 pays d'Afrique francophone. Sur ces pays, qui correspondent en fait à la zone franc, on comptait, en 2003, 1.755 institutions de micro-finance (IMF) contre 10.000 estimées dans le monde. L'objectif est d'augmenter le nombre d'IMF à 1.860 en 2004, 2.000 en 2005 et 2.200 en 2006.

n o t e s	Indicateurs de résultats	2002	2003		2004	2005	2007
			Prévision	Résultat			

	Nombre de pays bénéficiant d'un appui à la structuration d'organisations professionnelles	35	33	ND	39	43	
	Nombre d'organismes de micro-finance en activité dans les P.E.D. (par an)	1.760	1.860	1.755	1.860	2.000	
	Montant annuel des crédits accordés par les organismes de micro-finance (en milliards d'euros)	22	23	22	24	26	28

2. Lutter contre la pauvreté et satisfaire les besoins de base

Notre coopération favorise l'accès des plus pauvres aux services sociaux de base que sont la santé, l'éducation et la formation professionnelle.

n o t e s	Indicateurs de résultats	2002	2003		2004	2005	2007
			Prévision	Résultat			

	Part des financements des secteurs de la santé, de l'éducation et de la formation professionnelle dans le total des financements du fonds de solidarité prioritaire (F.S.P.)	25%	25%	17%	25%	25%	25%
--	--	-----	-----	-----	-----	-----	-----

3. Favoriser l'intégration et la coopération régionales

Les projets de coopération tendent à s'adresser à des groupes d'Etats, afin de favoriser des échanges commerciaux transfrontaliers et de constituer des zones d'intérêt économique régionales.

n o t e s	Indicateurs de résultats	2002	2003		2004	2005	2007
			Prévision	Résultat			

l	Part des échanges régionaux dans le	10%	12%	9,8%	12%	12,5%	13%
---	-------------------------------------	-----	-----	------	-----	-------	-----

Agrégat 21 Coopération et interventions internationales

n o t e s	Indicateurs de résultats	2002	2003		2004	2005	2007
			Prévision	Résultat			

	commerce extérieur des pays africains						
--	---------------------------------------	--	--	--	--	--	--

1. Source : statistiques FMI, Direction of Trade Statistics

4. Consolider l'Etat de droit et enraciner la démocratie

L'objectif est de conforter les efforts de démocratisation institutionnelle par l'appui aux processus électoraux, à l'élaboration de cadres juridiques garantissant les libertés et à la décentralisation. Notre coopération s'efforce également de contribuer à l'émergence de la société civile et d'organisations représentatives (associations de jeunes, groupements de femmes, coopératives de producteurs).

n o t e s	Indicateurs de résultats	2002	2003		2004	2005	2007
			Prévision	Résultat			

	Nombre de stagiaires sur des questions d'administration régaliennne	441	439	ND	440	440	440
--	---	-----	-----	----	-----	-----	-----

Coopération internationale : action audiovisuelle extérieure

Efficacité socio-économique

1. Développer la présence française dans le paysage audiovisuel international

Le développement de TV5 constitue une priorité. Outre la consolidation de la distribution de la chaîne sur ces marchés, TV5 avait effectué sur la période 2002/2003 une percée remarquable sur les marchés anglo-saxons : Etats-Unis et Grande-Bretagne. En 2004, TV5 est reçue par plus de 147 millions de foyers dans 214 pays.

n o t e s	Indicateurs de résultats	2002	2003		2004	2005	2007
			Prévision	Résultat			

1	Audience quotidienne de TV5 dans le monde (en millions d'individus)	10,8	11,5	15,4	17,4		
	Audience quotidienne de TV5 en Europe non francophone (en million d'individus par jour)	2,8	2,8	2,8	2,9		

1. TV5 a considérablement étendu le champ des pays faisant l'objet d'une mesure de son audience. En 2003, 61 pays ont ainsi été étudiés, représentant 79% de son potentiel de réception dans le monde.

Echelonnement des paiements résultant des autorisations de programme

P.L.F. 2005

(en milliers d'euros)

	Autorisations de programme		Crédits de paiement		
	En compte au 1er janvier 2004	Demandées pour 2005	En compte au 1er janvier 2004	Demandés pour 2005	
				Services votés	Mesures nouvelles

chapitre

Titre V Investissements exécutés par l'Etat

7ème partie Equipements administratif et divers						
57-10	Equipements administratif et divers	639.358	50.000	483.747	26.148	20.852
9ème partie Expérimentations dans le cadre de la loi organique du 1er août 2001						
59-01	Programme "Solidarité à l'égard des pays en développement" - Expérimentation dans quatre pays (nouveau)	38.195 ¹	37.967	15.774 ¹	7.972	37.967
Totaux titre V		677.553	87.967	499.521	34.120	58.819

Titre VI Subventions d'investissement accordées par l'Etat

8ème partie Investissements hors de la métropole						
68-02	Participation de la France au Fonds européen de développement	10.884.525	"	6.080.191	628.000	"
68-80	Action extérieure et aide au développement. Subventions d'investissement	33.258	4.390	28.358	1.465	3.335
68-91	Fonds de solidarité prioritaire	1.312.036 ²	104.500	628.072 ²	152.028	22.080
68-93	Dons destinés à financer des projets mis en oeuvre par l'Agence française de développement	1.770.524	170.000	1.084.947	"	110.000
Totaux titre VI		14.000.343	278.890	7.821.568	781.493	135.415
Totaux pour les dépenses en capital		14.677.896	366.857	8.321.089	815.613	194.234

¹ Après transport de crédits en compte (AP 38.195 milliers d'euros, CP 15.774 milliers d'euros) en provenance du chapitre 68-91

² Après transport de crédits en compte (AP 38.195 milliers d'euros, CP 15.774 milliers d'euros) à destination du chapitre 59-01

P.L.F. 2005

(en milliers d'euros)

A ouvrir ultérieurement		Crédits de paiement							
		Echelonnement des crédits de paiement à ouvrir à partir de 2006							
Sur AP antérieures à 2005	Sur AP demandées en 2005	Total	Sur AP antérieures à 2005			Sur AP demandées en 2005			
			2006	2007	2008 et ultérieurement	2006	2007	2008 et ultérieurement	
129.463	29.148	158.611	22.008	22.008	85.447	14.500	14.648	"	
14.449	"	14.449	9.030	5.419	"	"	"	"	
143.912	29.148	173.060	31.038	27.427	85.447	14.500	14.648	"	
4.176.334	"	4.176.334	676.566	643.155	2.856.613	"	"	"	
3.435	1.055	4.490	592	2.843	"	1.055	"	"	
531.936	82.420	614.356	135.000	54.000	342.936	34.600	22.400	25.420	
685.577	60.000	745.577	120.000	120.000	445.577	10.000	10.000	40.000	
5.397.282	143.475	5.540.757	932.158	819.998	3.645.126	45.655	32.400	65.420	
5.541.194	172.623	5.713.817	963.196	847.425	3.730.573	60.155	47.048	65.420	

Présentation des emplois

P.L.F. 2005

Tableau récapitulatif de l'évolution du nombre des emplois

Catégories d'emplois	Effectifs au 31-12-2004	Suppressions	Créations	Effectifs pour 2005	Différence entre 2005 et 2004
Titulaires	6.990	607	528	6.911	-79
Contractuels	1.867	325	254	1.796	-71
Militaires sous contrat et de carrière	436	28	26	434	-2
Totaux	9.293	960	808	9.141	-152

P.L.F. 2005

Chapitre 31-90 article 11

Emplois	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2004	Suppressions	Créations	Effectifs pour 2005
---------	-----------------	----------------------------	--------------	-----------	------------------------

Chapitre 31-90 Rémunérations des personnels

Article 11 Administration centrale

Titulaires

Adjoint administratifs d'administration centrale (échelle 4)	266-351	685	7	"	678
Adjoint administratifs de chancellerie (échelle 4)	266-351	226	"	"	226
Adjoint administratifs principaux de 1ère classe d'administration centrale (NEI)	359-393	122	"	"	122
Adjoint administratifs principaux de 1ère classe de chancellerie (NEI)	359-393	44	"	"	44
Adjoint administratifs principaux de 2ème classe d'administration centrale (échelle 5)	271-378	246	"	"	246
Adjoint administratifs principaux de 2ème classe de chancellerie (échelle 5)	271-378	88	"	"	88
Agents administratifs de 1ère classe d'administration centrale (échelle 3)	263-337	81	"	"	81
Agents administratifs de 1ère classe de chancellerie (échelle 3)	263-337	22	"	"	22
Agents administratifs de 2ème classe d'administration centrale (échelle 2)	263-323	106	18	"	88
Agents administratifs de 2ème classe de chancellerie (échelle 2)	263-323	23	"	"	23
Agents des services techniques de 1ère classe d'administration centrale (échelle 3)	263-337	40	"	"	40
Agents des services techniques de 2ème classe d'administration centrale (échelle 2)	263-323	94	"	"	94
Agent principal des services techniques de 1ère catégorie	356-488	1	"	"	1
Agent principal des services techniques de 2ème catégorie	356-462	1	"	"	1
Ambassadeur de France	Gr.G	1	"	"	1
Ambassadeur de France, secrétaire général	Gr.G	1	"	"	1
Assistants de service social	307-499	5	"	"	5
Assistants de service social principaux	374-533	3	"	"	3
Attachés des systèmes d'information et de communication	348-641	39	"	"	39
Attachés principaux de 1ère classe des systèmes d'information et de communication	705-782	3	"	"	3
Attachés principaux de 2ème classe des systèmes d'information et de communication	433-672	6	"	"	6

P.L.F. 2005

Chapitre 31-90 article 11

Emplois	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2004	Suppressions	Créations	Effectifs pour 2005
Chargés d'études documentaires relevant du ministère de l'équipement	348-641	25	"	"	25
Chefs de garage (échelle 5)	271-378	3	"	"	3
Chef de garage principal (NEI)	359-393	1	"	"	1
Chefs de service d'administration centrale	Gr.B bis	14	"	"	14
Chef de service intérieur d'administration centrale de 1ère catégorie	290-462	1	"	"	1
Chef de service intérieur d'administration centrale de 2ème catégorie	290-431	1	"	"	1
Chef du service de la valise diplomatique	581-695	1	"	"	1
Conducteurs d'automobile de 1ère catégorie (échelle 3)	263-337	16	"	"	16
Conducteurs d'automobile de 2ème catégorie (échelle 2)	263-323	33	"	"	33
Conducteurs d'automobile hors catégorie (échelle 4)	266-351	9	"	"	9
Conseillers des affaires étrangères de 1ère classe	618-782	123	"	"	123
Conseillers des affaires étrangères de 2ème classe	378-618	102	"	"	102
Conseillers des affaires étrangères hors classe	782-Gr.A	83	"	"	83
Conseiller diplomatique du gouvernement	Gr.F	1	"	"	1
Conseiller technique de service social des administrations de l'Etat	403-550	1	"	"	1
Conservateurs de 1ère classe du patrimoine	516-695	6	"	"	6
Conservateurs de 2ème classe du patrimoine	369-499	7	"	"	7
Conservateurs en chef du patrimoine	581-Gr.A	10	"	"	10
Conservateur général du patrimoine	733-Gr.C	1	"	"	1
Directeurs de projet	733-Gr.B	2	"	"	2
Directeurs généraux et directeurs	Gr.C-Gr.E	11	"	1	12
Infirmiers (es) de classe normale des administrations de l'Etat	307-480	4	"	"	4
Infirmiers (es) de classe supérieure des administrations de l'Etat	410-533	4	"	"	4
Ingénieurs de 2ème classe des télécommunications	378-618	3	"	"	3
Ingénieur des travaux géographiques et cartographiques de l'Etat	348-618	1	"	"	1
Ingénieurs des travaux publics de l'Etat	348-618	5	"	"	5
Ingénieur divisionnaire des travaux géographiques et cartographiques de l'Etat	499-782	1	"	"	1
Ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat	499-782	1	"	"	1

P.L.F. 2005

Chapitre 31-90 article 11

Emplois	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2004	Suppressions	Créations	Effectifs pour 2005
Ingénieur en chef des télécommunications	618-Gr.A	1	"	"	1
Ingénieur, ingénieur en chef et ingénieur général des ponts et chaussées	378-Gr.D	1	"	"	1
Inspecteur de service intérieur et du matériel de classe exceptionnelle d'administration centrale (NEI)	359-393	1	"	"	1
Inspecteurs de service intérieur et du matériel de 1ère classe d'administration centrale (échelle 5)	271-378	4	"	"	4
Inspecteurs de service intérieur et du matériel de 2ème classe d'administration centrale (échelle 4)	266-351	8	"	"	8
Inspecteur général des affaires étrangères	Gr.C-Gr.E	1	"	"	1
Interprètes de classe fonctionnelle	Gr.A	4	"	"	4
Jurisconsulte adjoint	581-Gr.B	1	"	"	1
Maîtres ouvriers d'administration centrale (échelle 5)	271-378	19	"	"	19
Maîtres ouvriers principaux d'administration centrale (EIS)	327-415	7	"	"	7
Ministres plénipotentiaires de 1ère classe	Gr.C	12	"	"	12
Ministres plénipotentiaires de 2ème classe	Gr.A-Gr.B	12	"	"	12
Ministres plénipotentiaires hors classe	Gr.E	12	"	"	12
Ouvriers professionnels d'administration centrale (échelle 3)	263-337	31	"	"	31
Ouvriers professionnels principaux d'administration centrale (échelle 4)	266-351	16	"	"	16
Secrétaires de chancellerie de classe exceptionnelle	376-513	83	"	"	83
Secrétaires de chancellerie de classe normale	290-462	302	11	"	291
Secrétaires de chancellerie de classe supérieure	351-488	109	"	"	109
Secrétaires des affaires étrangères	348-641	229	3	"	226
Secrétaires des affaires étrangères principaux de 1ère classe	705-782	29	"	"	29
Secrétaires des affaires étrangères principaux de 2ème classe	433-672	70	"	"	70
Secrétaires des systèmes d'information et de communication de 1ère classe	379-517	17	"	"	17
Secrétaires des systèmes d'information et de communication de 2ème classe	318-491	28	"	"	28
Secrétaires des systèmes d'information et de communication hors classe	404-542	5	"	"	5
Sous-directeurs d'administration centrale	733-Gr.B	33	"	"	33
Technicien d'art de classe supérieure du ministère de la culture	351-488	1	"	"	1

P.L.F. 2005

Chapitre 31-90 article 11

Emplois	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2004	Suppressions	Créations	Effectifs pour 2005
Techniciens supérieurs de l'équipement	307-472	5	"	"	5
Techniciens supérieurs principaux de l'équipement	356-499	3	"	"	3
Traducteurs	348-618	6	"	"	6
Traducteurs principaux de 1ère classe	695-782	2	"	"	2
Traducteurs principaux de 2ème classe	550-672	2	"	"	2
Totaux pour les titulaires		3.361	39	1	3.323

Contractuels

Adjoints de mission	263-280	8	"	"	8
Agents contractuels de 1ère catégorie	338-477	43	"	"	43
Agents contractuels de 1ère catégorie	328-467	27	"	"	27
Agents contractuels de 2ème catégorie	294-313	7	"	"	7
Agents contractuels hors catégorie	810-Gr.C	23	"	"	23
Cadres contractuels de 1ère catégorie	460-Gr.A	118	"	"	118
Cadres contractuels de 2ème catégorie	423-716	106	12	"	94
Cadres contractuels hors catégorie	733-Gr.B	"	"	5	5
Chargés de mission de 1ère catégorie des affaires étrangères	410-782	76	"	1	77
Chargés de mission de 2ème catégorie des affaires étrangères	348-641	4	"	"	4
Chargés de mission hors catégorie	733-Gr.B	47	"	"	47
Conducteurs d'automobile de 2ème catégorie contractuels	263-280	16	"	"	16
Secrétaires de mission	281-420	18	"	"	18
Totaux pour les contractuels		493	12	6	487

Militaires sous contrat et de carrière

Adjudants	304-437	5	"	"	5
Adjudants-chefs	311-464	7	"	"	7
Capitaines, lieutenants ou sous-lieutenants	348-577	3	"	"	3
Caporaux-chefs ADL	267-372	7	2	"	5
Colonels	782-820	4	"	"	4
Colonel	Gr.A	1	"	"	1
Gendarmes	270-415	12	"	"	12
Général de division	Gr.C-Gr.D	1	"	"	1
Lieutenants-colonels ou commandants	544-782	15	"	"	15
Majors de la défense	419-513	2	"	"	2
Maréchal des logis chef de gendarmerie	314-419	1	"	"	1
Sergents	273-386	10	"	"	10

P.L.F. 2005

Chapitre 31-90 article 11

Emplois	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2004	Suppressions	Créations	Effectifs pour 2005
Sergents-chefs	285-419	5	"	"	5
Totaux pour les militaires sous contrat et de carrière		73	2	"	71
Totaux pour l'article 11		3.927	53	7	3.881

Article 21 Services à l'étranger. Services diplomatiques et consulaires

Titulaires

Adjoint administratifs d'administration centrale (échelle 4)	266-351	154	26	"	128
Adjoint administratifs de chancellerie (échelle 4)	266-351	790	21	"	769
Adjoint administratifs principaux de 1ère classe d'administration centrale (NEI)	359-393	53	9	"	44
Adjoint administratifs principaux de 1ère classe de chancellerie (NEI)	359-393	182	17	"	165
Adjoint administratifs principaux de 2ème classe d'administration centrale (échelle 5)	271-378	99	7	"	92
Adjoint administratifs principaux de 2ème classe de chancellerie (échelle 5)	271-378	371	28	"	343
Agents administratifs de 1ère classe d'administration centrale (échelle 3)	263-337	34	"	"	34
Agents administratifs de 1ère classe de chancellerie (échelle 3)	263-337	142	7	"	135
Agents administratifs de 2ème classe d'administration centrale (échelle 2)	263-323	38	16	"	22
Agents administratifs de 2ème classe de chancellerie (échelle 2)	263-323	22	9	8	21
Agents des services techniques de 1ère classe de chancellerie (échelle 3)	263-337	10	2	"	8
Agents des services techniques de 2ème classe de chancellerie (échelle 2)	263-323	22	"	"	22
Ambassadeurs de France	Gr.G	3	"	"	3
Assistants de service social	307-499	3	1	"	2
Attachés des systèmes d'information et de communication	348-641	16	"	"	16
Attaché principal de 1ère classe des systèmes d'information et de communication	705-782	1	"	"	1
Attachés principaux de 2ème classe des systèmes d'information et de communication	433-672	4	1	"	3
Conducteurs d'automobile de 1ère catégorie (échelle 3)	263-337	3	"	"	3
Conducteurs d'automobile de 2ème catégorie (échelle 2)	263-323	8	"	"	8

P.L.F. 2005

Chapitre 31-90 article 21

Emplois	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2004	Suppressions	Créations	Effectifs pour 2005
Conducteurs d'automobile hors catégorie (échelle 4)	266-351	2	"	"	2
Conseillers des affaires étrangères de 1ère classe	618-782	131	17	4	118
Conseillers des affaires étrangères de 2ème classe	378-618	107	14	"	93
Conseillers des affaires étrangères hors classe	782-Gr.A	129	1	"	128
Conseillers diplomatiques du gouvernement	Gr.F	2	"	"	2
Ingénieurs des travaux publics de l'Etat	348-618	1	"	1	2
Inspecteur de service intérieur et du matériel de 1ère classe de chancellerie (échelle 5)	271-378	1	"	"	1
Inspecteur de service intérieur et du matériel de 2ème classe de chancellerie (échelle 4)	266-351	1	"	"	1
Maîtres ouvriers d'administration centrale (échelle 5)	271-378	2	"	"	2
Ministres plénipotentiaires de 1ère classe	Gr.C	40	1	"	39
Ministres plénipotentiaires de 2ème classe	Gr.A-Gr.B	61	2	"	59
Ministres plénipotentiaires hors classe	Gr.E	31	3	"	28
Ouvriers professionnels d'administration centrale (échelle 3)	263-337	8	2	"	6
Ouvriers professionnels principaux d'administration centrale (échelle 4)	266-351	6	1	"	5
Secrétaires de chancellerie de classe exceptionnelle	376-513	53	2	"	51
Secrétaires de chancellerie de classe normale	290-462	261	34	"	227
Secrétaires de chancellerie de classe supérieure	351-488	82	1	"	81
Secrétaires des affaires étrangères	348-641	223	7	"	216
Secrétaires des affaires étrangères principaux de 1ère classe	705-782	23	"	2	25
Secrétaires des affaires étrangères principaux de 2ème classe	433-672	56	2	"	54
Secrétaires des systèmes d'information et de communication de 1ère classe	379-517	23	1	"	22
Secrétaires des systèmes d'information et de communication de 2ème classe	318-491	65	4	"	61
Secrétaires des systèmes d'information et de communication hors classe	404-542	24	1	"	23
Secrétaires généraux de chancellerie diplomatique	618-733	6	"	"	6
Techniciens supérieurs de l'équipement	307-472	5	1	"	4

P.L.F. 2005

Chapitre 31-90 article 21

Emplois	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2004	Suppressions	Créations	Effectifs pour 2005
Technicien supérieur principal de l'équipement	356-499	1	"	"	1
Totaux pour les titulaires		3.299	238	15	3.076
Contractuels					
Agents contractuels catégorie B en service à l'étranger	-	76	14	"	62
Agents contractuels de 1ère catégorie C en service à l'étranger	-	71	21	"	50
Agent contractuel de 2ème catégorie A en service à l'étranger	-	3	3	"	"
Totaux pour les contractuels		150	38	"	112
Militaires sous contrat et de carrière					
Adjudants	304-437	4	"	"	4
Gendarmes	270-415	296	7	"	289
Lieutenant-colonel ou commandant	544-782	1	"	"	1
Maréchaux des logis chefs de gendarmerie	314-419	43	"	"	43
Totaux pour les militaires sous contrat et de carrière		344	7	"	337
Totaux pour l'article 21		3.793	283	15	3.525

Article 31 Services et établissements culturels et de coopération**Contractuels**

Agents contractuels de 1ère catégorie C en service à l'étranger	-	52	"	"	52
Agents contractuels de 2ème catégorie C en service à l'étranger	-	40	13	"	27
Chargés de mission de 1ère catégorie	453-Gr.E	121	5	"	116
Chargés de mission de 2ème catégorie	376-Gr.A	292	25	"	267
Chargés de mission de 3ème catégorie	320-782	422	62	"	360
Chargés de mission de 4ème catégorie	271-540	193	66	"	127
Totaux pour les contractuels		1.120	171	"	949
Totaux pour l'article 31		1.120	171	"	949

Totaux pour le chapitre 31-90 **8.840** **507** **22** **8.355**

P.L.F. 2005

Chapitre 37-30 article 10

Emplois	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2004	Suppressions	Créations	Effectifs pour 2005
---------	-----------------	----------------------------	--------------	-----------	------------------------

Chapitre 37-30 Dotations globalisées : expérimentations de budget par pays
(ancien)

Article 10 Dépenses de personnel

Titulaires

Adjoint administratif d'administration centrale (échelle 4)	266-351	17	17	"	"
Adjoint administratif de chancellerie (échelle 4)	266-351	85	85	"	"
Adjoint administratif principal de 1ère classe d'administration centrale (NEI)	359-393	2	2	"	"
Adjoint administratif principal de 1ère classe de chancellerie (NEI)	359-393	27	27	"	"
Adjoint administratif principal de 2ème classe d'administration centrale (échelle 5)	271-378	10	10	"	"
Adjoint administratif principal de 2ème classe de chancellerie (échelle 5)	271-378	46	46	"	"
Agent administratif de 1ère classe de chancellerie (échelle 3)	263-337	2	2	"	"
Agent administratif de 2ème classe d'administration centrale (échelle 2)	263-323	1	1	"	"
Agent administratif de 2ème classe de chancellerie (échelle 2)	263-323	12	12	"	"
Agent des services techniques de 1ère classe de chancellerie (échelle 3)	263-337	1	1	"	"
Agent des services techniques de 2ème classe de chancellerie (échelle 2)	263-323	4	4	"	"
Ambassadeur de France	Gr.G	1	1	"	"
Attaché des systèmes d'information et de communication	348-641	3	3	"	"
Attaché principal de 2ème classe des systèmes d'information et de communication	433-672	1	1	"	"
Conseiller des affaires étrangères de 1ère classe	618-782	9	9	"	"
Conseiller des affaires étrangères de 2ème classe	378-618	14	14	"	"
Conseiller des affaires étrangères hors classe	782-Gr.A	13	13	"	"
Inspecteur de service intérieur et du matériel de 2ème classe de chancellerie (échelle 4)	266-351	1	1	"	"
Ministre plénipotentiaire de 2ème classe	Gr.A-Gr.B	5	5	"	"
Ministre plénipotentiaire hors classe	Gr.E	4	4	"	"
Ouvrier professionnel principal d'administration centrale (échelle 4)	266-351	1	1	"	"

P.L.F. 2005

Chapitre 37-30 article 10

Emplois	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2004	Suppressions	Créations	Effectifs pour 2005
Secrétaire de chancellerie de classe exceptionnelle	376-513	9	9	"	"
Secrétaire de chancellerie de classe normale	290-462	21	21	"	"
Secrétaire de chancellerie de classe supérieure	351-488	8	8	"	"
Secrétaire des affaires étrangères	348-641	15	15	"	"
Secrétaire des affaires étrangères principal de 1ère classe	705-782	5	5	"	"
Secrétaire des affaires étrangères principal de 2ème classe	433-672	3	3	"	"
Secrétaire des systèmes d'information et de communication de 1ère classe	379-517	4	4	"	"
Secrétaire des systèmes d'information et de communication de 2ème classe	318-491	4	4	"	"
Secrétaire des systèmes d'information et de communication hors classe	404-542	2	2	"	"
Totaux pour les titulaires		330	330	"	"
Contractuels					
Agent contractuel catégorie B en service à l'étranger	-	8	8	"	"
Agent contractuel de 1ère catégorie C en service à l'étranger	-	12	12	"	"
Agent contractuel de 2ème catégorie A en service à l'étranger	-	5	5	"	"
Agent contractuel de 2ème catégorie C en service à l'étranger	-	21	21	"	"
Chargé de mission de 1ère catégorie	453-Gr.E	18	18	"	"
Chargé de mission de 2ème catégorie	376-Gr.A	15	15	"	"
Chargé de mission de 3ème catégorie	320-782	12	12	"	"
Chargé de mission de 4ème catégorie	271-540	13	13	"	"
Totaux pour les contractuels		104	104	"	"
Militaires sous contrat et de carrière					
Gendarme	270-415	19	19	"	"
Totaux pour les militaires sous contrat et de carrière		19	19	"	"
Totaux pour l'article 10		453	453	"	"
Totaux pour le chapitre 37-30		453	453	"	"

P.L.F. 2005

Chapitre 39-01 article 01

Emplois	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2004	Suppressions	Créations	Effectifs pour 2005
---------	-----------------	----------------------------	--------------	-----------	------------------------

Chapitre 39-01 Programme "Action de la France en Europe et dans le monde" - Expérimentation dans dix pays et une représentation permanente (nouveau)

Article 01 Regroupement des dotations de personnel

Titulaires

Adjoint administratifs d'administration centrale (échelle 4)	266-351	"	"	13	13
Adjoint administratifs de chancellerie (échelle 4)	266-351	"	"	38	38
Adjoint administratifs principaux de 1ère classe d'administration centrale (NEI)	359-393	"	"	4	4
Adjoint administratifs principaux de 1ère classe de chancellerie (NEI)	359-393	"	"	16	16
Adjoint administratifs principaux de 2ème classe d'administration centrale (échelle 5)	271-378	"	"	7	7
Adjoint administratifs principaux de 2ème classe de chancellerie (échelle 5)	271-378	"	"	28	28
Agents administratifs de 1ère classe de chancellerie (échelle 3)	263-337	"	"	2	2
Agent administratif de 2ème classe d'administration centrale (échelle 2)	263-323	"	"	1	1
Agents administratifs de 2ème classe de chancellerie (échelle 2)	263-323	"	"	2	2
Agent des services techniques de 1ère classe de chancellerie (échelle 3)	263-337	"	"	1	1
Agents des services techniques de 2ème classe de chancellerie (échelle 2)	263-323	"	"	2	2
Ambassadeur de France	Gr.G	"	"	1	1
Attachés des systèmes d'information et de communication	348-641	"	"	3	3
Attachés principaux de 2ème classe des systèmes d'information et de communication	433-672	"	"	2	2
Conseillers des affaires étrangères de 1ère classe	618-782	"	"	18	18
Conseillers des affaires étrangères de 2ème classe	378-618	"	"	25	25
Conseillers des affaires étrangères hors classe	782-Gr.A	"	"	5	5
Inspecteur de service intérieur et du matériel de 2ème classe de chancellerie (échelle 4)	266-351	"	"	1	1
Ministre plénipotentiaire de 1ère classe	Gr.C	"	"	1	1
Ministres plénipotentiaires de 2ème classe	Gr.A-Gr.B	"	"	4	4
Ministres plénipotentiaires hors classe	Gr.E	"	"	7	7

P.L.F. 2005

Chapitre 39-01 article 01

Emplois	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2004	Suppressions	Créations	Effectifs pour 2005
Ouvrier professionnel d'administration centrale (échelle 3)	263-337	"	"	1	1
Ouvriers professionnels principaux d'administration centrale (échelle 4)	266-351	"	"	2	2
Secrétaire de chancellerie de classe exceptionnelle	376-513	"	"	1	1
Secrétaires de chancellerie de classe normale	290-462	"	"	4	4
Secrétaires de chancellerie de classe supérieure	351-488	"	"	2	2
Secrétaires des affaires étrangères	348-641	"	"	10	10
Secrétaire des affaires étrangères principal de 1ère classe	705-782	"	"	1	1
Secrétaires des affaires étrangères principaux de 2ème classe	433-672	"	"	3	3
Secrétaires des systèmes d'information et de communication de 1ère classe	379-517	"	"	5	5
Secrétaires des systèmes d'information et de communication de 2ème classe	318-491	"	"	7	7
Secrétaires des systèmes d'information et de communication hors classe	404-542	"	"	3	3
Technicien supérieur de l'équipement	307-472	"	"	1	1
Totaux pour les titulaires		"	"	221	221
Contractuels					
Agents contractuels catégorie B en service à l'étranger	-	"	"	9	9
Agents contractuels de 1ère catégorie C en service à l'étranger	-	"	"	10	10
Agents contractuels de 2ème catégorie A en service à l'étranger	-	"	"	2	2
Agents contractuels de 2ème catégorie C en service à l'étranger	-	"	"	19	19
Totaux pour les contractuels		"	"	40	40
Militaires sous contrat et de carrière					
Gendarmes	270-415	"	"	26	26
Totaux pour les militaires sous contrat et de carrière		"	"	26	26
Totaux pour l'article 01		"	"	287	287
Totaux pour le chapitre 39-01		"	"	287	287

P.L.F. 2005

Chapitre 39-02 article 01

Emplois	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2004	Suppressions	Créations	Effectifs pour 2005
---------	-----------------	----------------------------	--------------	-----------	------------------------

**Chapitre 39-02 Programme "Rayonnement culturel et scientifique" -
Expérimentation dans sept pays (nouveau)****Article 01 Regroupement des dotations de personnel****Titulaires**

Adjoint administratif d'administration centrale (échelle 4)	266-351	"	"	1	1
Adjoint administratif de chancellerie (échelle 4)	266-351	"	"	1	1
Adjoints administratifs principaux de 2ème classe de chancellerie (échelle 5)	271-378	"	"	3	3
Ministre plénipotentiaire de 2ème classe	Gr.A-Gr.B	"	"	1	1
Secrétaires des affaires étrangères	348-641	"	"	2	2
Totaux pour les titulaires		"	"	8	8

Contractuels

Agents contractuels de 1ère catégorie C en service à l'étranger	-	"	"	3	3
Agent contractuel de 2ème catégorie A en service à l'étranger	-	"	"	1	1
Agents contractuels de 2ème catégorie C en service à l'étranger	-	"	"	7	7
Chargés de mission de 1ère catégorie	453-Gr.E	"	"	23	23
Chargés de mission de 2ème catégorie	376-Gr.A	"	"	40	40
Chargés de mission de 3ème catégorie	320-782	"	"	61	61
Chargés de mission de 4ème catégorie	271-540	"	"	49	49
Totaux pour les contractuels		"	"	184	184
Totaux pour l'article 01		"	"	192	192

Totaux pour le chapitre 39-02		"	"	192	192
--------------------------------------	--	----------	----------	------------	------------

**Chapitre 39-03 Programme "Français à l'étranger et étrangers en France" -
Expérimentation dans dix pays (nouveau)****Article 01 Regroupement des dotations de personnel****Titulaires**

Adjoints administratifs d'administration centrale (échelle 4)	266-351	"	"	23	23
Adjoints administratifs de chancellerie (échelle 4)	266-351	"	"	67	67
Adjoints administratifs principaux de 1ère classe d'administration centrale (NEI)	359-393	"	"	7	7

P.L.F. 2005

Chapitre 39-03 article 01

Emplois	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2004	Suppressions	Créations	Effectifs pour 2005
Adjoint administratifs principaux de 1ère classe de chancellerie (NEI)	359-393	"	"	28	28
Adjoint administratifs principaux de 2ème classe d'administration centrale (échelle 5)	271-378	"	"	10	10
Adjoint administratifs principaux de 2ème classe de chancellerie (échelle 5)	271-378	"	"	43	43
Agents administratifs de 1ère classe de chancellerie (échelle 3)	263-337	"	"	7	7
Agents administratifs de 2ème classe d'administration centrale (échelle 2)	263-323	"	"	4	4
Agents administratifs de 2ème classe de chancellerie (échelle 2)	263-323	"	"	2	2
Agents des services techniques de 1ère classe de chancellerie (échelle 3)	263-337	"	"	2	2
Agents des services techniques de 2ème classe de chancellerie (échelle 2)	263-323	"	"	2	2
Assistant de service social	307-499	"	"	1	1
Conseillers des affaires étrangères de 1ère classe	618-782	"	"	8	8
Conseillers des affaires étrangères de 2ème classe	378-618	"	"	3	3
Conseillers des affaires étrangères hors classe	782-Gr.A	"	"	9	9
Ministres plénipotentiaires de 2ème classe	Gr.A-Gr.B	"	"	2	2
Ouvrier professionnel d'administration centrale (échelle 3)	263-337	"	"	1	1
Secrétaires de chancellerie de classe exceptionnelle	376-513	"	"	10	10
Secrétaires de chancellerie de classe normale	290-462	"	"	34	34
Secrétaires de chancellerie de classe supérieure	351-488	"	"	7	7
Secrétaires des affaires étrangères	348-641	"	"	9	9
Secrétaires des affaires étrangères principaux de 1ère classe	705-782	"	"	2	2
Secrétaires des affaires étrangères principaux de 2ème classe	433-672	"	"	2	2
Totaux pour les titulaires		"	"	283	283
Contractuels					
Agents contractuels catégorie B en service à l'étranger	-	"	"	7	7
Agents contractuels de 1ère catégorie C en service à l'étranger	-	"	"	7	7
Agents contractuels de 2ème catégorie A en service à l'étranger	-	"	"	2	2

P.L.F. 2005

Chapitre 39-03 article 01

Emplois	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2004	Suppressions	Créations	Effectifs pour 2005
Agents contractuels de 2ème catégorie C en service à l'étranger	-	"	"	8	8
Totaux pour les contractuels		"	"	24	24
Totaux pour l'article 01		"	"	307	307
Totaux pour le chapitre 39-03		"	"	307	307
Effectifs totaux		9.293	960	808	9.141